

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4108 du Jeudi 13 Janvier 2022 - 69^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VŒUX DU CORPS DIPLOMATIQUE

Denis Sassou-Nguesso promet «une croisade implacable contre la corruption et l'impunité»

(P.3)

FOOTBALL

Le Cameroun s'emballe pour "sa CAN"



La joie de Vincent Aboubacar après son deuxième but. (P.23)

Programme de la Semaine de prière œcuménique pour l'unité des chrétiens

Jeudi 20 janvier 2022

15h: Poste de l'Armée du salut (Plateau des 15 ans)

Culte des ouvriers apostoliques ou consacrés
Au cours de ce culte, il y aura passation de témoin entre l'Eglise catholique et l'Eglise évangélique du Congo qui assumera la présidence.

N.B.: La présence de tous les prêtres, religieux et religieuses est vivement souhaitée.

Vendredi 21 janvier 2022

15h30: Culte des mamans chrétiennes en secteurs

Samedi 22 janvier 2022

15h30: Culte œcuménique des jeunes en secteurs

Du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022

15h30: Célébrations œcuméniques par secteurs (rotations paroisses et/ou postes)

Samedi 29 janvier 2022

9h30: Célébration de clôture en la basilique Sainte Anne du Congo.

CONSTITUTION

Mathias Dzon appelle au rassemblement des démocrates

(P.5)

EDITORIAL

C'est loin, le Mali ?

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le jeudi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

CANAL+



VIVEZ TOUTE LA COMPETITION
DECRYPTÉE PAR NOS MEILLEURS EXPERTS

*Offre valable jusqu'au 31 janvier 2022 pour tout abonnement bénéficiaire de la formule "TOUT CANAL+".
Offre valable pendant 15 jours, tous les jours de l'offre après de votre Distributeur Agréé.



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Le hub se confirme: un million de conteneurs traités en 2021!

C'est en 2009 que le Président Denis Sassou-Nguesso a engagé les travaux de développement du Port autonome de Pointe-Noire, en vue de son extension et de sa modernisation. Il avait engagé, dans le même temps, la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec Congo Terminal.

Cette coopération a permis aujourd'hui de relever un important défi pour les deux partenaires qui peuvent regarder avec fierté le résultat: le seuil du million de conteneurs manutentionnés en 2021 a été franchi, avec 1 003 734 EVP traités. Le vendredi 31 décembre 2021, le millionième conteneur a été célébré en présence de Séraphin Bhalat, directeur général du Port autonome de Pointe-Noire, Anthony Samzun, directeur général de Congo Terminal et de Christophe Pujalte, directeur régional Bolloré Transport et Logistique du Congo et de la République démocratique du Congo (RDC).

Cette nouvelle performance traduit les efforts que Bolloré Ports a réalisés afin d'accroître le trafic de 200 000 EVP en 2009 à 1 000 000 EVP, conformément aux engagements prévus dans le cadre du plan de modernisation du port.

En effet, en 2009 Bolloré Ports a investi plus de 400 millions

d'euros pour moderniser le terminal à conteneurs tant au niveau des infrastructures que des équipements. Ces investissements ont permis de prolonger les quais d'accostage G et D à 1500 mètres linéaires. Et d'augmenter leur profondeur pour passer à 15 mètres.

Ainsi, cela a permis de renforcer ses équipements avec l'acquisition de six portiques de quais et de 18 portiques de parcs. Et au cours des deux dernières décennies, l'opérateur a également procédé aux travaux d'aménagement en construisant des aires de stockage couvrant une surface de plus de 32 hectares exploitables et une zone logistique multimodale de 4,5 ha connecté au réseau ferroviaire CFCO en plus d'un atelier technique dédié aux opérations de maintenances.

Pour le directeur général du Port autonome de Pointe-Noire, c'est une grande satisfaction et un grand et véritable cadeau de fin d'année que ce millionième conteneur.



Les responsables du Port autonome de Pointe-Noire, de Congo Terminal et de Bolloré Transport et Logistique.

«Ce résultat témoigne de la réussite du partenariat entre Congo Terminal et le Port autonome de Pointe-Noire. À présent que nous avons franchi ce seuil symbolique, notre ambition est de devenir un hub de transbordement pour favoriser l'essor de l'économie nationale et de la sous-région, mais aussi un smart port soucieux de l'environnement. L'effort que nous devrions poursuivre pour que notre port garde son leadership est de se mettre véritablement au service de la sous-région. C'est pour cela que nous venons d'élaborer un plan stratégique 2022-2026 qui a pour ambition de faire de notre port, un port qui se met au service du développement du pays, de l'économie, non seulement du pays, mais aussi de l'international au niveau de la sous-ré-

gion», s'est réjoui le directeur général du Port autonome de Pointe-Noire.

En outre, Congo Terminal, avec la croissance de son activité, compte actuellement plus de 900 talents congolais parmi ses effectifs et fait appel à plus de 1500 travailleurs occasionnels.

«Au-delà du cadre fonctionnel, nous avons fait le choix d'étendre nos engagements pour englober toutes les parties prenantes par le biais d'une politique RSE ambitieuse. En témoigne la création du label Green Terminal par Bolloré Ports, une démarche validée par le bureau Veritas qui a pour ambition de soutenir le développement d'infrastructures portuaires plus respectueuses de l'environnement», a affirmé, pour sa part, le Directeur général de Congo Terminal.



Le millionième conteneur.

Même au milieu des difficultés, le Port autonome de Pointe-Noire poursuit ses efforts avec l'accompagnement des bailleurs de fond, notamment l'Agence française de développement, pour la construction d'autres quais sur le nouveau môle que le Port a gagné sur la mer avec un financement de l'Etat congolais.

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS, Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, et du RCCM CG/PNR/17B 10 portant les modifications suivantes dans le cadre de la Société SOFAPRAL Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 000 F. CFA ce qui suit:

1/ Augmentation du capital à compter du 12/10/2007:

Ancien: 500 000 000 F.CFA
Nouveau: 100 000 000 F.CFA

2/ Modification de l'objet social, à compter du 12/10/2007:

Ancienne: le reconditionnement et le traitement des huiles raffinées, le reconditionnement des liqueurs, Tréfilerie, dressage, crantage, pointerie, fabrication des tôles et des fers à béton,

Nouveau: la production, le traitement de l'huile, du lait, des liqueurs, des spiritueux et du vin

3/Transfert du siège social à compter du 12/10/2007:

Ancienne adresse: route de l'aéroport, B.P.: 4230, POINTE-NOIRE
Nouvelle adresse: zone industrielle base Agip, ex-ONIVEG; B.P.: 4230, Pointe-Noire
4/ Création du point de vente de Brazzaville, situé derrière l'immeuble abritant l'Inspection Générale des Finances, Avenue Paul Doumer Centre-Ville, Brazzaville, à côté de la Direction Générale de la MUCODEC le 05/06/2009.

4/ Augmentation du capital à compter du 30/05/2010:

- Ancien: 100 000 000 F.CFA
- Nouveau: 500 000 000 F. CFA

5/ Cession de (500) cinq cents parts à la société FOBERD CONGO BRAZZA le 04/08/2014.

6/ Cession de (40) quarante parts sociales entre M. Bernard FOKOU et le nouvel acquéreur, la société FOKOU FOBERD SARL, représentée par son gérant, Monsieur Victor TALLA le 28/08/2015

7 / Renouvellement du mandat du Gérant de Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable le 27/08/2020

8/ La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable "CAFEX NOUBISSI", Agrément CEMAC N°EC99, dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux Comptes des sociétés, pour une durée de 03 ans le 24/06/2021.

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Aux termes de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS, Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, du RCCM CG/PNR/ 12B 568, il a été porté les modifications suivantes dans le cadre de la Société SIDECO Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 000 F. CFA, ce qui suit:
1/Augmentation du capital de 500 000 000 à 2 000 000 000 FCFA au 19/02/2014

2/Cession de (50) Cinquante parts sociales entre M. Loïc FOKOU FONGANG et le nouvel acquéreur, la société la société FOKOU FOBERD Sarl, représentée par son gérant, monsieur Victor TALLA, le 04/09/2015.

2/Cession de (500) Cinq cents parts sociales entre M. Bernard FOKOU et le nouvel acquéreur, la société SOFAPRAL Sarl, représentée par son gérant, monsieur SONAGOU SINGHE Christien, le 31/6/2017.

3/Renouvellement du mandat du Gérant de Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable le 27/08/2020.

5/La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable "CAFEX NOUBISSI", Agrément CEMAC N°EC99, dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins, Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux Comptes des sociétés, pour une durée de 03 ans le 24/06/2021.

VŒUX DU CORPS DIPLOMATIQUE

Denis Sassou-Nguesso promet «une croisade implacable contre la corruption et l'impunité»

Le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, assisté de son épouse Antoinette, a reçu le 4 janvier dernier les vœux du corps diplomatique accrédité au Congo.

Devant le couple présidentiel, Christophe Muzungu, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la RDC, qui a succédé à la défunte doyenne Marie Charlotte Fayanga, décédée le 06 février 2021, a évoqué les moments forts qui ont rythmé l'action diplomatique congolaise au cours de l'année 2021.

puissent se dérouler dans les conditions optimales de paix et de consensus. Le diplomate congolais a aussi salué la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso du 21 mars 2021, appréciant le désir du Congo d'opter pour la diversification de son économie. Christophe Muzungu a en outre rappelé les efforts consentis



Le Président de la République s'adressant au corps diplomatique



Christophe Muzungu, pendant son allocution

A commencer par la résilience du peuple congolais face à la pandémie du COVID-19, la dextérité du Gouvernement et la promptitude du Chef de l'État à imposer des mesures d'urgence pour réduire la propagation de la maladie.

Il a salué l'hospitalité dont les diplomates font l'objet au Congo. Il a souhaité que les échéances électorales à venir, en particulier les élections législatives et locales de 2022,

par le Congo pour regagner la confiance des partenaires financiers internationaux, notamment le FMI et la Banque Mondiale. Tout comme le leadership du Président congolais dans son combat contre le réchauffement climatique.

Il a présenté au couple présidentiel et au peuple congolais, les vœux de bonheur, de prospérité, de félicité et de paix pour l'année 2022.

Dans sa réponse, le chef de

l'État a dépeint un contexte international marqué par de nombreuses crises: sanitaire, économique, migratoire, le terrorisme, le changement climatique, avant de plaider pour plus de solidarité entre les Nations.

Le Chef de l'État a évoqué les conséquences désastreuses de la COVID-19 et sa nouvelle variante sur l'économie mondiale. Il a demandé à la communauté internationale de faciliter l'acquisition du vaccin et de créer les conditions de sa fabrication sur le sol africain.

Tout en dénonçant l'immigration clandestine des jeunes africains et la montée du terrorisme en Afrique, notamment la Libye, la Centrafrique, l'Est de la RDC et l'Éthiopie, Denis Sassou-Nguesso a exigé des actions concertées et coordonnées de tous. Le Président congolais a réitéré son engagement à poursuivre sa mission à la tête du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, afin, a-t-il insisté, que «ce pays frère retrouve la paix

et la stabilité».

S'agissant de la COP 26, tenue à Glasgow, en Ecosse, il fait savoir que les résultats de cette rencontre étaient deçà de toutes les attentes. Denis Sassou-Nguesso a réitéré son appel à la communauté internationale en faveur du financement des projets du Fonds bleu pour le Bassin du Congo.

Sur les difficultés auxquelles le Congo fait face au plan économique, Denis Sassou-Nguesso a déclaré être optimiste pour l'avenir. Il a promis mener «une croisade implacable contre la corruption et l'impunité». Et de confirmer la relance de l'économie congolaise par «l'agriculture, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme et la promotion des emplois jeunes».

Enfin, le Chef de l'état a loué la reconnaissance par les Nations-Unies de la Rumba congolaise comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Cyr Armei YABBAT-NGO

LE GOUVERNEMENT EN SEMINAIRE

Consolider l'opérationnalisation du nouveau PND

Les rideaux de la troisième édition du séminaire gouvernemental sont tombés le samedi 8 janvier dernier à Brazzaville. Focalisé autour de deux réflexions majeures, notamment l'opérationnalisation du Plan national de développement (PND) 2022-2026 et la résolution des défis sociaux, ce séminaire tenu sous la houlette du Premier ministre Anatole Collinet Makosso a permis aux ministres de poursuivre la maîtrise des différents volets du nouveau programme quinquennal.

En attente de l'approbation du Plan national de développement 2022-2026 par le Parlement, les ministres sont de nouveau entrés en conclave, afin de trouver les meilleures approches pour l'atteinte des objectifs fixés dans ce programme gouvernemental. Ils se sont employés à transformer les grandes orientations de ce plan en actions concrètes à exécuter trimestriellement.

Axés sur six piliers essentiels: l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les zones économiques spéciales, l'immobilier et l'économie numérique, ce PND coûtera environ 9000 milliards de francs de CFA sur cinq ans. Le financement sera assuré à 75% par les in-

vestisseurs privés tant nationaux qu'internationaux. Actuellement le Gouvernement a déjà mobilisé sur fonds propres près de 20% de ce financement global soit un peu plus de 2500 milliards de francs CFA.

Clôturant les travaux, Anatole Collinet Makosso a estimé que toutes les possibilités ont été envisagées pour atteindre les objectifs. «Nous avons élaboré ce plan en tenant compte des moyens que nous sommes capables de mobiliser ou de faire mobiliser dans l'environnement national et international actuel. Je peux dire que nous sommes désormais outillés pour mobiliser et faire mobiliser les environnements nationaux et internatio-



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso

naux pour la mise en œuvre efficace de notre PND quinquennal. Nous n'aurons pas à trouver des prétextes si nous ne parvenons pas à l'exécuter» a-t-il dit.

Le Gouvernement qui a orienté ce plan vers le développement de l'initiative entrepreneuriale, en mettant un accent particulier sur l'employabilité des jeunes, doit cependant faire face à la montée en puissance des antivaleurs dans l'administration publique. Il s'agira de «Conforter les créat-

eurs d'entreprises en les protégeant surtout contre certains de nos propres fonctionnaires dont les opérations de harcèlement et le refus d'interpréter correctement nos textes en vigueur découragent les citoyens qui désirent entreprendre une activité par laquelle des emplois pourraient être créés», a indiqué le Premier ministre Anatole Collinet Makosso.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Editorial

C'est loin, le Mali ?

Dans la trépidante actualité qui nous est offerte chaque semaine, on pourrait avoir l'impression que ce qui se passe au Mali, en Afrique de l'Ouest, ne nous laisse qu'un rôle de simples spectateurs. A plus de 3000 Km des rives du fleuve Congo, la succession des coups d'Etat, les bravades d'une junte et son pied de nez à la fameuse communauté internationale, sa volonté d'affirmer qu'elle est libre de s'afficher avec qui elle veut pour assurer sa défense: tout cela nous sert un film savoureux et bien lointain. On en redemanderait !

Mais, même un nom constamment évoqué comme Wagner, qui a pourtant fait grincer ses violons non loin de chez nous, en Centrafrique, nous donne l'impression qu'il ne nous parle pas de la même façon que là-bas au Mali. Nous avons l'impression qu'on parle d'une société de méchants mercenaires au Mali, et de simples géologues-arpenteurs en Centrafrique; pas de mercenaires. Parce que cette musique semble classique chez nous et grinçante là-bas. Même l'organisation sous-régionale de là-bas, la CEDEAO, semble se comporter autrement. Le Mali écope de lourdes sanctions de la part de la CEDEAO, ce à quoi la CEAC ne nous a pas habitués. Chez nous, on le sait, il n'y a pas de coups d'Etat, de processus électoraux dévoyés, de mandats rallongés ou de persistance au pouvoir: la CEAC nous l'aurait reproché, nous aurait sanctionnés, nous aurait rappelés à l'ordre constitutionnel ! Non, ce qui se passe au Mali est décidément bien étrange, avec même une partie de l'opinion qui soutient la junte militaire en place et s'insurge contre les sanctions, y voyant la mainmise d'une «puissance étrangère».

Cette opinion-là avait pourtant applaudi des deux mains les forces françaises dépêchées à Bamako, au lendemain de l'attaque djihadiste de 2015 qui avait failli emporter les institutions de l'époque. On avait applaudi à tout rompre le Président François Hollande, plus ami qu'étranger alors. Aujourd'hui, près de six ans après, tout cela est un lointain souvenir. Aujourd'hui, le Mali semble vouloir nouer de nouvelles alliances, mais le peuple y trouvera-t-il son compte? Et nous, que disons-nous: applaudir, hausser les épaules et finir de grignoter notre saoufou?

Nous sommes tout le temps ramenés à la réalité des instants. Un tien vaut mieux que deux tu l'auras. Là-bas, comme ici, nous savons nous donner les airs de cette tranquillité qui repose sur de l'éphémère. Souveraineté, indépendance: des mots! Ce qui vaut c'est la paix, servie par une solide lucidité sur les enjeux du futur. Le djihadisme gagne du terrain en Afrique: une multiplication de coups d'Etat et de triturations des Constitutions n'empêcheront pas qu'il débarque au cœur de nos régions forestières.

Car le Mali n'est pas loin. Ce qu'il vit aujourd'hui ne serait pas si incongru dans notre sous-région où le djihadisme est d'ailleurs aux aguets, au Cameroun, en RDC ou en Centrafrique. Regarder les événements au Mali avec le regain de suffisance que seul sait afficher un Africain du Centre, c'est cracher en l'air en espérant que le vent soufflera toujours dans la même direction. Rarement, les peuples ont été sauvés des catastrophes qui les menacent par la seule méthode Coué.

Albert S. MIANZOUKOUTA

La révision de l'article 157 de la Constitution a été adoptée sans amendements

Comme une lettre à la poste!, Les parlementaires ont voté à l'unanimité, et sans débats contradictoires, le projet de loi portant révision de l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015. C'était au cours d'une séance plénière du Parlement réuni en congrès. Les travaux étaient présidés par Isidore Mvouba, son président.

C'est le Premier ministre Anatole Collinet Makosso qui a présenté ce projet de loi organique devant le Parlement réuni en congrès. Il a donné les raisons qui ont conduit à la révision de l'article 157 de la Constitution, sur la durée de l'état d'urgence et de l'état de siège en tenant l'expérience de son application dans le cadre de la riposte en cours contre la pandémie de la COVID-19. Pour lui, la durée de 20 jours renouvelable pour chaque période de prorogation est relativement courte. «Ce qui justifie le renouvellement à 32 reprises, depuis mars 2020, de l'état d'urgence sanitaire. Les demandes successives d'autorisation de prorogation ont ailleurs conduit à la convocation de l'une ou de l'autre chambre du Parlement en sessions extraordinaires lorsque ces chambres n'étaient pas en session ordinaires. Aussi, une durée en adéquation avec la menace qui représente la crise sanitaire actuelle pourrait être édictée à charge pour le Président de la République et pour le Parlement de la moduler en fonctions des circonstances et du contexte», a motivé le Chef du Gouvernement.

Par ces motifs, le Premier ministre a pensé que l'article 157 de la Constitution devait être révisé afin de laisser, selon lui, «l'appréciation de la durée de l'état d'urgence ou de l'état de siège au Président de la République lors de la déclaration initiale et au Parlement sur proposition du Président de la République, en cas de prorogation en tenant compte de la nature et du contexte».

Réviser la Constitution, a-t-il dit, «est une question de fidélité vis-à-vis du passé; de ceux qui ont porté la République sur les fonts baptismaux; vis-à-vis de ceux qui ont fait évoluer ses règles pour proroger les principes, parfois pour en modérer les conséquences ou pour les compléter».

Il resort de cet argumentaire que la motivation réelle de la révision de cet article est d'ordre financier et matériel. Isidore Mvouba avait déjà dans son allocution d'ouverture, fait savoir qu'une République qui ne sait pas se

réinventer pour créer les événements qui dictent les évolutions du monde peut rater un rendez-vous important de l'histoire. «La sagesse voudrait de s'adapter, s'adapter encore et s'adapter aux circonstances. Pour éviter les cycles répétitifs de prorogations dans l'intervalle de 20 jours, les parlementaires que nous sommes allons adapter notre Constitution à la pratique. Il s'agit d'un mécanisme constitutionnel qui a vocation à consolider l'état de droit et à porter la preuve de la vitalité de notre démocratie», a-t-il indiqué pour motiver le vote. Et d'ajouter: «La gestion de la riposte en cours contre la pandémie de la COVID-19 a révélé quelques faiblesses qu'il convient de corriger pour assurer une mise en œuvre cohérente de certains mécanismes constitutionnels».

La majorité sur la défensive

En tout, quatre groupes parlementaires se sont prononcés: deux groupes à l'Assemblée nationale et deux autres au Sénat. Il s'agit des groupes PCT et alliés et de l'UPADS et alliés. Donc, opposition et majorité ont appelé à voter par un simple «oui» ou «non» la réforme constitutionnelle proposée. Le vote n'a fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

Cinq sénateurs du groupe parlementaire de la majorité ont pris la parole pour soutenir la réforme et inciter leurs collègues à voter «oui». Le premier, Daniel Abibi, a articulé son argumentaire sur deux considérations: l'opportunité du projet de loi et sa pertinence. «Le Gouvernement ne dispose pas d'assez de temps pour développer un programme de grande envergure contre la pandémie. La prorogation de l'état d'urgence sanitaire tous les 20 jours engendre des charges supplémentaires à l'Etat tant dans la préparation des dossiers que dans le mécanisme d'examen et d'adoption de cette autorisation par les deux chambres surtout lorsqu'elles ne sont pas en session», a-t-il déclaré, estimant que le projet de loi était pertinent. «Par conséquent, il doit être voté sans état d'âme».



Isidore Mvouba

La vénérable Odette Masoussa Kombila a estimé que ce projet de loi était opportun et très utile. «Le délai de 90 jours permettra de mobiliser les moyens nécessaires; de mieux communiquer; d'évaluer et de rendre compte des activités menées», a-t-elle soutenu.

Ralco Donatien Kitsinga a fait savoir que la révision est une disposition constitutionnelle qui ne doit surprendre personne. Il a insisté sur les dépenses qu'engendrent les prorogations. Pour lui, une évaluation ne peut pas être efficace en 20 jours. «C'est pour ça qu'il faut donner une marge et permettre aux services techniques, au Gouvernement et aux parlementaires d'être à l'aise dans le dossier. Ça coûte quoi de faire qu'il y ait une marge de 20 jours?». Il a plaidé pour une implication des parlementaires pour expliquer à la population le bien-fondé de cette révision. Pour Antonin Moulamou, ce projet de loi a l'avantage de faire évoluer positivement l'appréciation des stratégies dans le cadre du développement global du pays. «Il mérite d'être adopté».

Théophile Adoua a appelé les congressistes à voter la loi sans amendements, justifiant que la durée de 20 jours n'était pas suffisante pour mettre en œuvre et évaluer les mesures envisagées pour arrêter la pandémie de la COVID-19. «L'augmentation de cette durée à 90 jours est donc fondée».

Du côté de l'Assemblée nationale, trois députés de la majorité étaient inscrits sur la liste des intervenants: Fernand Sabaye a invité les parlementaires à plébisciter le projet de loi.

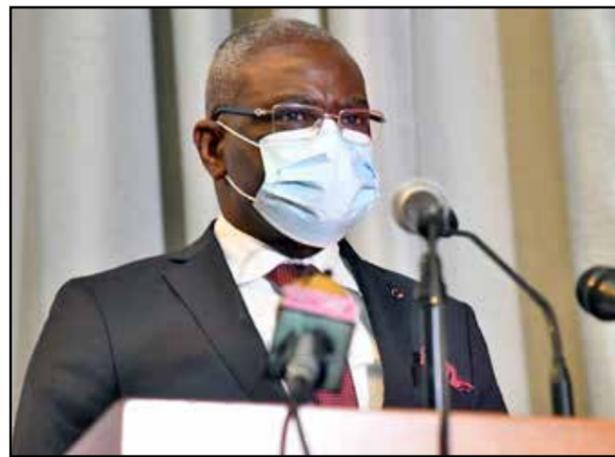
Benoît Bati a rappelé les dispositions et la procédure de révision de la Constitution et Jean Jaurès Ondélé a défendu la thèse d'une révision qui ne cache nullement une arrière-pensée politique dans la tête du Président de la République. «On ne peut pas soupçonner le Chef d'Etat de vouloir changer la Constitu-

tion», a dit le président du groupe parlementaire PCT et alliés à l'Assemblée nationale.

L'opposition méfiante

Bien qu'appelant à voter «oui», les parlementaires de l'opposition étaient très pugnaces et n'ont pas ménagé le Gouvernement.

Jean Marie Epouma: «Tous, nous savons que lorsqu'on touche à la Constitution, il y a des passions qui se déclenchent à tort ou à raison. Nous avons donc l'obligation de communiquer pour dire que



Anatole Collinet Makosso

nous nous retrouvons ici pour la révision de l'article 157 qui ne concerne pas la mise en place d'une vice-présidence ou quoi que ce soit. On doit parler le langage de la vérité», a-t-il affirmé.

Le sénateur Ompebé voulait savoir ce qui justifiait l'efficacité de la révision de l'article 157. «Pourquoi les constituants de l'actuelle Constitution n'avaient-ils pas prévu une disposition de l'article 157 prévoyant par exemple une durée au-delà de 20 jours?». Le député Bonaventure Boudzika s'est dit surpris car ne comprenant pas comment le Gouvernement peut être lassé par la succession des sessions extraordinaires: «Il y a un prix à tout», a-t-il rappelé, faisant allusion au coût allégué des sessions.

Le projet de loi en examen, a-t-il poursuivi, «laisse penser que le Gouvernement est fatigué de respecter la rigueur

de la loi fondamentale, en matière de restriction des libertés. Qu'y a-t-il de mal pour un Gouvernement de se voir régulièrement contrôlé par la représentation nationale? La durée de 20 jours était réfléchie par le constituant ou le législateur de l'époque qui avait trouvé judicieux de ne pas donner trop de marge à l'exécutif de pérenniser les restrictions et libertés», a-t-il demandé.

Il a invité le Gouvernement à justifier son choix: «Il faut qu'il y ait des arguments. Et si demain, il y a une autre situation, le Gouvernement reviendra-t-il encore solliciter la modification de la Constitution?», s'est-il interrogé.

Pour lui, ce qui fait aussi la respectabilité d'un Etat, c'est le respect dans la durée des lois qu'on s'est prescrites. «A notre connaissance, le peuple n'a pas dit certainement au Gouvernement que 20 jours étaient peu. Il faut gouverner pour le peuple. Quel est alors le bénéfice du peuple dans cette révision de l'article 157? Limiter les libertés pendant 90 jours, est-ce que c'est cela l'aspiration du peuple? Pour

la révision proposée, sans possibilité d'amendements, sans participation des parlementaires non-inscrits et sans même le temps de sonder nos électeurs avant d'engager leurs voix sur la question. Voilà la conséquence la plus grave de cette précipitation des révisions constitutionnelles qui peuvent aujourd'hui se faire sans l'aval du peuple souverain», a-t-il expliqué.

«Ces agissements devenus beaucoup fréquents dans nos administrations sont non seulement contradictoires, mais nous déshonorent tous. Ce débat aurait pu avoir lieu et aurait même pu accoucher d'échanges et propositions capables de révéler, d'améliorer le texte et de rassurer tous ceux qui de manière tout à fait légitime s'inquiètent de l'état de droit dans notre pays», a-t-il regretté.

Par cette révision, il a estimé que le pouvoir a prescrit la force au profit de la raison. «De grâce, ne laissons pas cette manière de faire devenir la norme dans le pays», a-t-il exhorté, tout en invitant le président du congrès à prendre l'engagement de rendre plus conciliant et démocratique le processus de révision de la Constitution, censé garantir les libertés, la paix, l'unité nationale et l'unité nationale.

Pour Pascal Tsaty-Mabiala, pourquoi le Gouvernement a attendu tant d'années depuis la promulgation de l'actuelle Constitution, le 6 mars 2015, pour combler ce vide juridique? «Peut-on raisonnablement justifier cette réforme pour le moins insolite par le simple souci de cohérence entre la gestion de la pandémie de la COVID-19 et le calendrier des sessions parlementaires avec soi-disant, les charges financières qu'elles induisent? A quoi donc pourrait servir la révision actuelle qui porterait simplement sur la maximisation de la durée de l'état d'urgence jugée insuffisante par le Gouvernement pour gérer au mieux les problèmes que génèrent cette crise sanitaire?», s'est-il interrogé.

Pour Pascal Tsaty-Mabiala, le projet de loi n'appelait pas de la part de l'opposition une observation de fond qui pourrait justifier son rejet. D'où son appel à voter oui, malgré tout. «Merci et grand merci», s'est réjoui Isidore Mvouba qui a dit au passage un petit cou cou «à nos amis de l'UPADS pour cet esprit républicain».

Après quoi, la réforme a été votée à l'unanimité sans amendements et par acclamations debout.

Cyr Arnel YABBAT-NGO

CONSTITUTION

Mathias Dzon appelle au rassemblement des démocrates

A la faveur de ses vœux à la presse et au peuple congolais, le président de l'ARD, Mathias Dzon, a animé le samedi 8 janvier dernier au siège de son parti à Ouenzé, une conférence de presse. Il a donné la position de sa plateforme politique sur la révision de l'article 157 de la Constitution

Mathias Dzon a estimé que sous le prétexte «fallacieux» de mettre fin aux prolongations répétitives de l'état d'urgence sanitaire tous les 20 jours et de porter cette durée à 90 jours, le Chef de l'Etat veut en réalité introduire dans la loi fondamentale les dispositifs visant à contourner le référendum constitutionnel et à donner au Président de la République le pouvoir de faire voter par le Parlement réuni en congrès toutes les modifications qu'il envisage d'apporter à la constitution. Ces modifications, a-t-il poursuivi, «portent notamment sur l'âge pour être candidat à l'élection présidentielle, la création d'un poste de vice-président de la République, l'élection du Président de la République au scrutin indirect par le Parlement réuni en congrès».

Or, «toute révision de la Constitution par le Parlement actuel, passerait comme une lettre à la poste. Porté par cette conviction, le Président de la République entend, d'une part, fixer l'âge pour être candidat à l'élection présidentielle à 55 ans au moins et 70 ans au plus, aux fins d'éliminer des candidats qu'il juge dangereux pour le fiston, et d'autre part créer un poste de vice-président de la République pour y installer le dauphin, changer le mode de scrutin pour l'élection présidentielle, en supprimant le principe de l'élection du Président de la République au suffrage universel direct», a-t-il indiqué. Pour le président de l'ARD, le Parlement voterait le processus de révision de la Constitution et sur cette base, le Président de la République nommerait par décret pris en conseil des



Mathias Dzon

ministres, le vice-président, c'est-à-dire le dauphin, «désormais rassuré sur l'avenir de sa famille, le Chef de l'Etat pourrait en toute quiétude, décider de quitter ses fonctions de Président de la République. Tel est l'objectif fondamental de la révision de la Constitution du 25 octobre 2015, pourtant taillée sur mesure par le Président de la République lui-même», a estimé Mathias Dzon. Face à cette situation préoccupante, le conférencier a appelé les patriotes, les dé-

mocrates et les républicains congolais sincères à se rassembler et promouvoir des mobilisations populaires sur l'ensemble du territoire national, «dans le dessein d'arrêter net, la nouvelle tragédie dans laquelle l'Etat-PCT moribond cherche à plonger le Congo». Répondant à la question de savoir s'il prendra part aux prochaines élections, il a indiqué qu'il est prêt, parce qu'il est sûr de les remporter.

Pascal-AZAD DOKO

VIE POLITIQUE NATIONALE

Pour Clément Miérassa, le message délivré par le Président est complètement déconnecté de la réalité

Réagissant au message du Président de la République Denis Sassou-Nguesso, délivré le 28 décembre 2021 devant le Parlement réuni en congrès, la Fédération de l'opposition congolaise, plateforme politique que dirige Clément Miérassa, a proposé une autre démarche pour sortir de la crise multidimensionnelle que traverse le Congo.

Pour Clément Miérassa, le Président de la République a masqué la vérité. «La réalité est que le Congo va mal très mal. L'année 2021 aura été l'une des années plus sombres que notre pays ait pu connaître», a-t-il dit. Pour lui, le Congo traverse depuis plus de dix ans une grave crise multidimensionnelle pour laquelle «les Gouvernements actuels se sont avérés et s'avèrent incapables d'apporter les solutions idoines et appropriées de sortie». Il a indiqué qu'il y a cinq crises majeures à résorber: la crise sanitaire, la crise économique et financière, la crise sociale, la crise des valeurs et la crise sécuritaire. Et d'ajouter que le Président de la République ignore «sciemment» la crise politique qui est un préalable à la «résolution de toutes les autres crises, et la crise électorale, surtout lorsque l'on sait que depuis 2002, aucune élection libre, crédible et transparente n'a été organisée dans le pays».

Sur le plan politique, la Fédération de l'opposition congolaise pense que le Président de la République n'a pas abordé l'aspect important de la situation délicate d'incompatibilité constitutionnelle dans laquelle il se trouve. «Il est en effet, président du Parti congolais du travail, en violation flagrante avec l'alinéa 2 de l'article 80 qui dispose que: le mandat du Président de la République est incompatible avec toute responsabilité au sein d'un parti politique». Depuis 2002, a poursuivi Clément Miérassa, «le Président de la République n'a pas déclaré son patrimoine, en violation flagrante de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui dispose que tout élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de la prise de fonction et à la cessation de celle-ci, conformément à la loi». Pour Clément Miérassa, une fois de plus, «le constat est de nouveau fait de ce qu'il ne respecte pas le serment qu'il a



La plateforme politique congolaise

prêté de respecter et de faire respecter la Constitution. Le Parti congolais du travail n'est pas en conformité avec la loi. Il aurait dû être depuis lors sanctionné, conformément à l'article 31 de la loi sur les partis». La Fédération de l'opposition congolaise pense que le Président de la République est passé pieds joints sur la question du dialogue national inclusif: «Voie de sursaut national pour sortir le pays de la crise qu'il traverse actuellement. Il ne fait état que de dialogue social et du partenariat public-privé». Au plan économique, la Fédération de l'opposition congolaise rappelle que l'économie congolaise a semblé se remettre progressivement de la récession avec un taux de croissance de 0,5% en 2021 contre 6,2% en 2020. «En réalité, le Congo a des problèmes qu'il faut régler dans l'extrême urgence. L'économie est fortement dépendante vis-à-vis du

pétrole, ce qui la rend très vulnérable aux chocs extérieurs; elle demeure peu diversifiée faisant que le pays importe pour plus de 500 à 700 milliards de FCFA. Cela traduit l'échec des politiques qui ont été menées jusqu'alors et qui avaient permis d'envisager l'autosuffisance alimentaire en l'an 2000. Cela n'aurait été qu'une illusion». Au plan social, la Fédération de l'opposition congolaise a informé l'opinion nationale que certaines études des grandes institutions économiques telle l'IDH pensent déjà que plus de 70% des Congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté. La Fédération de l'opposition congolaise estime qu'il est nécessaire et indispensable d'agir pour la décrispation et l'apaisement du climat politique en libérant les prisonniers politiques.

Pascal-AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Pas d'impunité pour les tortionnaires au marteau!

L'affaire de torture de supposés inciviques sous le viaduc de Kintélé continue à faire parler d'elle. Il s'agit de quatre policiers et de trois civils déguisés en policiers qui ont fracassé les jambes de trois jeunes hommes à l'aide de masse. Deux d'entre eux ont succombé à leurs blessures. L'horrible vidéo montrant les tortionnaires s'acharner sur des individus plaqués au sol, suppliciés, hurlant de douleur, a suscité la réprobation populaire. La direction générale de la police a dû ouvrir une enquête; elle a mis la main sur les présumés auteurs de cette barbarie. Le chef de bande, un brigadier-chef répondant au surnom de Tyson, et ses complices ont été déferés à la maison d'arrêt. Question: seront-ils poursuivis pour «coups et blessures volontaires» ou pour «meurtre» ?

Révision de l'article 57 de la Constitution: Grégoire Léfuoba prend ses distances

Ancien ministre, l'universitaire Grégoire Léfuoba a, courageusement, pris ses distances par rapport à l'amendement de l'article 157 qui a été voté à l'unanimité par le Parlement réuni en congrès, vendredi 7 janvier dernier, mais qui continue à faire couler beaucoup d'encre. Réagissant au micro de Vox TV, il a déclaré: «La pandémie est une situation passagère. Demain, si on a la variole ou la tuberculose à grande échelle (ce sont des maladies contagieuses), donc vous allez encore modifier la Constitution ? Cela n'est ni opportun, ni pertinent. Je ne vois pas l'utilité de modifier la Constitution au moment où nous parlons.»

Silence sur l'augmentation du prix du transport urbain

L'époque où l'on payait les trajets aux tarifs normaux est restée un souvenir. Jour après jour, les Brazzavillois assistent à une augmentation vertigineuse du prix du transport en commun privé: 200, 250 ou 300 francs CFA. Les usagers ne peuvent se plaindre de ces prix abusifs, sinon le chauffeur ou le contrôleur répondra: «Vous n'êtes pas obligés de monter à bord, et personne ne vous force».

Mort pour avoir reçu un coup de pilon sur la tête ?

Le jeudi 6 janvier 2022, un homme a eu une altercation avec sa conjointe. Cette dernière n'a pas hésité à utiliser un pilon dans la bagarre, qu'elle a assené à la tête de l'homme. Deux jours après, l'infortuné, un agent de mairie, a succombé à sa grave blessure. La dame a été interpellée et pourrait être poursuivie pour coups et blessures ayant entraîné la mort.

Des recouvreurs de taxe font la loi dans les arrêts de bus

Ils sont visibles dans tous les arrêts de bus: ces rabatteurs de bus relèvent de la FESYPTC (Fédération syndicale des professionnels de transport du Congo) et prélèvent une taxe auprès des bus à chaque chargement. Mais ils se comportent en véritables maîtres de terrain. Ils se disent propriétaires des stations de bus dont ils assureraient la salubrité, alors que ce service relève plutôt de la société Averda. Les chauffeurs et les contrôleurs de bus doivent subir leur diktat. Ils en viennent parfois aux mains. Les autorités sont au courant des bagarres que ces percepteurs déclenchent, quotidiennement, et il ne serait pas surprenant qu'on assiste à un drame, si l'on n'y prend garde. Et puis, où va la taxe qu'ils recouvrent? «Ne demandez pas, ainsi va le pays...», répond-t-on à celui qui veut savoir.

Un ravin qui ne préoccupe personne

A la hauteur de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville, un ravin menace la route Brazzaville-Kinkala. A l'allure où il avance, bientôt la route sera coupée si aucune solution n'est envisagée, s'inquiètent les usagers et l'administrateur-maire de l'arrondissement. Et comme personne n'y pense, on attend certainement le pire pour parer au plus pressé, alors que c'est maintenant qu'il nécessite des grands travaux.

Brazzaville toujours insalubre

La société Averda avait promis de donner l'assaut à la saleté présente dans la ville avant les fêtes de fin d'année. Mais l'opération lancée tambour battant les jours ayant suivi cette annonce est en train de finir en eau de boudin. En effet, un peu plus d'une semaine après, les alentours des marchés, les trottoirs et même certaines chaussées sont toujours jonchés d'immondices qui inondent aussi les caniveaux. Partout, les ordures dictent leur loi.

Nouveau drame de la route

Trois passagers d'une voiture à destination de Kimongo, dans le département de Niari, ont trouvé la mort le jeudi 30 décembre dernier entre Ditadi et Mikokoto après que leur véhicule s'est renversé. On dénombre aussi deux blessés graves.

ASTAFOOD

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 10.000.000 de francs CFA
Siège social: Immeuble Eric Junior, près de la Tour Mayombe
B.P.: 4643, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/11 B 2380

1. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire en date, aux USA, du 15 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 novembre 2021, sous le n°8292, folio 210/4, les actionnaires ont notamment décidé de nommer Monsieur Jacob BRESKY, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur décédé, Monsieur Steven BRESKY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date, aux USA, du 15 septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 novembre 2021, sous le n°8290, folio 210/2, les

administrateurs de la société ont notamment décidé, suite au décès de Monsieur Steven BRESKY, qui occupait les fonctions de Président du Conseil d'administration, de désigner Monsieur Jacob BRESKY en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Dépôt desdits procès-verbaux a été effectué le 27 décembre 2021, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00012. L'inscription des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire et par le Conseil d'administration a été constatée à la même date, sous le numéro CG-PNA-01-2021-M-00049.

*Pour avis,
Le Conseil d'administration.*

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

INROS LACKNER SE

Siège social : Rosa Luxembourg, Sis à Linzer Strasse 3, 28359 Brême en Allemagne

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la société INROS LACKNER SE du 14 Octobre 2021, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 1^{er} Décembre 2021, enregistré au domaine et timbres en date du 20 Décembre 2021, sous le folio 237/48 N°9747, il a été décidé de :

- La fermeture de la succursale "INROS LACKNER CONGO", en République du Congo, et de sa radiation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire;

- Et l'ouverture d'un bureau de liaison.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2017-B21-00334

Fait à Pointe-Noire, le 06 Janvier 2022.

*Pour insertion.
-Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE -*

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA

12, allée des Acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE

«ENVERQUE CONGO»SA

Société Anonyme, au capital de dix millions (10.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Mounjali, Brazzaville, 1559, rue Matsiona-Nzoulou, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau, en date à Brazzaville, du 25 novembre 2021, il a été constitué une Société dénommée «ENVERQUE CONGO», dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 30 novembre 2021, Folio 223/5, N° 1923, ayant des caractéristiques suivantes:

Objet
- Commerce en gros de produits pharmaceutiques et médicaux, commercialisation de réactifs et équipements médicaux et paramédicaux, exploitation de laboratoires et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la présente société, soit en totalité, soit en partie, ou susceptibles de favoriser l'extension et le développement de l'activité sociale.

Capital social: le capital de la société est fixé à la somme de DIX MILLIONS (10 000 000) de Francs CFA,

divisés en 1000 actions sociales de 10 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 1000, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration Notariée du souscription et de versement établie le 25 novembre 2021 par le Notaire soussigné, Monsieur Rufin Sylvestre Mahutin DANSI, comme Président pour une durée de deux (02) ans renouvelable.

Forme: Société Anonyme avec Administrateur général.
Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 08 décembre 2021.

Le siège social: est fixé à Mounjali, Brazzaville, 1556, rue Matsiona Nzoulou, République du Congo.

Durée: la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Registre du commerce: RCCM CG-BZV-01-2021-B16-0023.

Pour insertion légale.

ASTAFOOD

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 10.000.000 de francs CFA
Siège social: Immeuble Eric Junior, près de la Tour Mayombe
B.P.: 4643, Pointe-Noire, République du Congo / RCCM: CG/PN R/11 B 2380

1. Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 16 août 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 novembre 2021, sous le n°8300, folio 210/12, les administrateurs de la société ont notamment décidé:

- de renouveler le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Steven BRESKY, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par la prochaine assemblée générale ordinaire;
- de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Armando David Ribeiro Conquenao LOPES, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025 ;
- de prendre acte de la démission, avec effet au 1er août 2019, de Monsieur Bryant SCHOENHERR de ses fonctions de Directeur Général Adjoint et de ne pas nommer de nouveau Directeur Général Adjoint, en remplacement du Directeur Général Adjoint démissionnaire ;

2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 6 septembre 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de

l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 10 novembre 2021, sous le n°8303, folio 210/15, les actionnaires de la société ont notamment décidé:

- de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs en fonction, Messieurs Steven BRESKY, Robert STEER et David DANNOV, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025;
- de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu, pour une durée de six (6) exercices sociaux, devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025;
- de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en la personne de Monsieur Jaouhar BEN ZID, pour une durée de six (6) exercices sociaux, devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à tenir en 2025.

Dépôt desdits procès-verbaux a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 27 décembre 2021, respectivement sous les numéros CG-PNR-01-2021-D-00016 et CG-PNR-01-2021-D-00014.

*Pour avis,
Le Conseil d'administration.*

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	14344 du 06-05-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 200,00m2	IGNIE	POOL	GNANGA Roméo Mahussi
2	14364 du 30-05-16	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 200,00m2	IGNIE	POOL	GNANGA Roméo Mahussi
3	27904 du 25-11-21	Sect : Zone Rurale; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MVOUA	POOL	NIANGA NDOUA Pulcherie
4	27979 du 17-12-21	Sect J, bloc 215bis ; Pile 01 ; Sup : 793,00m2	QUARTIER 01 KINDO-DZOKO (OWANDO)	CUVETTE	M'BAKO Jean Pierre
5	27993 du 22-12-21	Sect P5, bloc 50 ; Pile 11 (ex.06) ; Sup : 228,19m2	107, RUE MBOKOS	3-BZV	Mamadou SACKONE
6	27928 du 30-11-21	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 400,00m2	PK 45 (QUARTIER NDIBOU)	POOL	LOUHOHO Eriel Ceres Michael
7	27939 du 03-12-21	Sect P9, bloc 88 ; Pile 7 ; Sup : 298,01m2	125, RUE KIMPANDZOU	5-BZV	MAKAYA Daby Laure
8	27936 du 02-12-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	OBOA André Lionel
9	27820 du 04-11-21	Sect P1, bloc 12 ; Pile 6 (ex. 4) ; Sup : 313,28m2	30, RUE KOUYOUUS	3-BZV	OBOA AYOKO Serges Laurel
10	27968 du 15-12-21	Sect P11, bloc 89 ; Pile 1 (ex. 418) ; Sup : 302,92m2	418, RUE GAMBOMA	5-BZV	Champ Evangélique de la Restauration et du Salut « C.E.R.S »
11	27935 du 02-12-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 800,00m2	VILLAGE YIE	POOL	OBOA André Lionel
12	27160 du 17-05-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 10.000,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	MATHA Fernand Estelle Marie Crescence
13	27313 du 26-06-21	Sect P3, bloc 107 ; Pile 3 ; Sup : 225,38m2	90, RUE LOANGO	3-BZV	MAYAYA Louise
14	27922 du 30-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 796,67m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	GAMBOMI OMBOLA Garanch
15	27870 du 17-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 3.171,47m2	VILLAGE YIE	POOL	Enfants EYELEGOLY ITOUA
16	27938 du 02-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.500,00m2	VILLAGE YIE	POOL	Enfants EYELEGOLY ITOUA
17	27931 du 1er-12-21	Sect AT, bloc 13 ; Pile 44 ; Sup : 200,00m2	21, RUE NANA MICHEL (QUARTIER ASECN LA BASE)	7-BZV	OBILI Perrine
18	27878 du 18-11-21	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 1.513.743,56m2 soit 151ha37a44ca	VILLAGE NGANTSOU	POOL	Société Civile Immobilière MOKA
19	27440 du 19-07-21	Sect AN, bloc 16 ; Pile 2 ; Sup : 404,77m2	23, RUE KIMBA	4-BZV	BOUKI Pierre
20	27569 du 25-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	20, RUE ONDZE OKEMBA (ACADEMIE BILOLO)	9-BZV	NSUMBU LOPEMA Franck
21	27853 du 15-11-21	Sect P6, bloc 18 ; Pile 08 (ex.07) ; Sup : 269,40m2	50, RUE BANGANGOULOU	5-BZV	IWANGA née EMBABA Léa Chantal
22	27514 du 06-08-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 998,10m2	QUARTIER OKONGO	CUVETTE	OLESONGO Raïssa Cherielle
23	27991 du 22-12-21	Sect P11, bloc 27 ; Pile 21bis ; Sup : 119,78m2	879, RUE BALLOYS (QUARTIER 56)	5-BZV	LELO Jean ET LELO née ESSENDE MBOUALE M.
24	27656 du 20-09-21	Sect B, bloc 032 ; Pile 1 ; Sup : 536,078m2	QUARTIER BAKADI	LIKOUALA	DUFATANYE Bonaventure
25	26771 du 29-01-21	Sect B, bloc 30 ; Pile 14 ; Sup : 935,84m2	QUARTIER BAKADI	LIKOUALA	KAREKEZI Pierre Célestin
26	27957 du 08-12-21	Sect P10, bloc 156 ; Pile 12bis (ex 10) ; Sup : 158,97m2	156, RUE BOUZALA	5-BZV	NGAMI Giresse Helmick
27	27911 du 26-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.501,50m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	MOULOUNA Marie Pauline
28	27988 du 21-12-21	Sect P7, bloc 118 ; Pile 4bis ; Sup : 360,24m2	999, RUE SOUNDA	4-BZV	ITOUA OGNANGUE Joyce Emmanuelle
29	19302 du 14-08-18	Sect -, bloc -, Pile - ; Sup : 623,28m2	KINTELE ROUTE	POOL	CODDY SAKEH Reine Chance
30	21411 du 03-03-20	Sect -, bloc -, Pile 6 ; Sup : 200,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	IBATA AYINA Beaurielle
31	27213 du 28-05-21	Sect CK, bloc 62 ; Pile 8 ; Sup : 329,73m2	ROUTE NATIONALE N°2 (QUARTIER IMPOH MANIANGA)	9-BZV	EBATA Vial Anselme
32	27815 du 04-11-21	Sect P13, bloc 125 ; Pile 5 ; Sup : 125,47m2	112, RUE MBOTE	5-BZV	MONGHA IDZIBA Antoinette Blise
33	27807 du 03-11-21	Sect P15, bloc 87 ; Pile 17 (ex.33) ; Sup : 476,80m2	33, RUE MPILA	6-BZV	GAMBOUELE née ELENGA Céline
34	27874 du 18-11-21	Sect BD3, bloc 18 ; Pile 09 ; Sup : 382,80m2	15BIS, RUE NGOTENI (QUARTIER MATARI)	9-BZV	TABAKA Félix Bernard
35	27902 du 24-11-21	Sect CG, bloc 44 ; Pile 44 ; Sup : 694,84m2	39, RUE MASSALA-MBAKI (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	Enfants TSIBA
36	27896 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 453,20m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	GAKALA OKO André
37	27897 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 387,60m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	GAKALA OKO André
38	27901 du 24-11-21	Sect BD4, bloc 183 ; Pile 04 ; Sup : 436,55m2	14, RUE DES MARAICHERS (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	Enfants TSIBA
39	27990 du 22-12-21	Sect P14, bloc 280 ; Pile 7bis ; Sup : 399,99m2	1, RUE OBAKO (QUARTIER MIKALOU)	6-BZV	Enfants MABIALA
40	27899 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 253,49m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	GAKALA OKO André
41	27900 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 431,14m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	GAKALA OKO André
42	26046 du 29-12-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 798,46m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	BOTONGA MOKAKASSA Aristide
43	27898 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 314,99m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	GAKALA OKO André
44	27895 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER GAMBIO	POOL	GAKALA OKO André
45	27894 du 23-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 531,94m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	GAKALA OKO André

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

**Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.**

Fait à Brazzaville, le 11 janvier 2022

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

OPEP

Le Congo-Brazzaville assure la présidence tournante

Lors de la dernière réunion de la conférence de l'organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP) tenue en décembre 2021, la République du Congo, représentée par son ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua, a pris officiellement la présidence tournante de l'institution pour l'année 2022. La vice-présidence est assurée par la Guinée Equatoriale. Bruno Jean Richard Itoua a succédé au ministre angolais du pétrole. C'est à ce titre que, par visioconférence, le tout nouveau numéro 1 de l'OPEP a présidé, lundi 3 janvier dernier la première réunion extraordinaire centrée, entre autres, sur la question de la nomination d'un nouveau secrétaire général, sachant que le mandat de l'actuel occupant du poste arrive à terme le 1^{er} août prochain.



Bruno Jean Richard Itoua, président en exercice de l'OPEP

Le nouveau président de la conférence de l'OPEP a livré ses sentiments à l'issue de cette première réunion: «J'ai la lourde responsabilité de porter la voix de l'OPEP pendant un an. Dans toutes les conférences, les fora, tous les grands rendez-vous... pour rendre vertueuses l'ensemble des énergies dont le monde dispose». Et d'ajouter: «tout en nous inscrivant dans la continuité, nous sommes là pour être digne de cette responsabilité que nous portons non seulement au nom de notre pays, mais aussi au nom de l'Afrique qui est très présente à l'OPEP». La République du Congo qui vient de prendre la présidence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour l'année en cours, entend s'investir pour faire jouer au sein de cette organisation son rôle de

régulateur du marché. Bruno Jean Richard Itoua estime que la présidence congolaise devra créer les conditions pour que le marché soit rassuré par les décisions de l'OPEP. «Nous agissons sur l'offre et la demande. En même temps que nous agissons sur l'offre au regard de la demande grâce au dialogue entre les producteurs et les consommateurs», a-t-il indiqué. Face à la presse, le ministre congolais des Hydrocarbures a expliqué que «c'est un grand honneur, pour le Congo de présider l'OPEP... Le monde entier scrute les réunions de l'OPEP, pour voir ce qui va se passer. Parce que le comportement et les décisions de l'OPEP, ont un impact direct sur le marché du pétrole. Quel honneur que d'être à cet endroit où se prennent les décisions aussi importantes

pour le monde entier». Pour le nouveau président de l'OPEP, le défi de la reprise de la demande de l'or noir, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, constitue une vision de la présidence congolaise à cette organisation. Une présidence bénéfique pour le Congo en ce qu'elle est une occasion, voire une opportunité pour le gouvernement congolais «d'accroître la visibilité du pays, de nouer des partenariats avec d'autres pays pétroliers et d'attirer de nouveaux investisseurs», a-t-il fait savoir. Par ailleurs, le ministre Itoua a expliqué qu'en dépit de la remontée progressive des cours du pétrole sur le marché mondial, d'autres défis à relever par

l'OPEP, à travers la présidence congolaise, portent surtout sur la transition énergétique et le choix du mix énergétique. Cette transition tant voulue par les dirigeants du monde est la résultante des alertes lancées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sur les effets dévastateurs des activités de l'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon, etc.). Parmi les mesures suggérées par le GIEC figure la limitation de la production de l'énergie fossile, à l'origine de l'émission de gaz à effet serre. La production du biocarburant étant fortement encouragée.

Marcellin MOUZITA

ASSOCIATION ENSEMBLE MWANA NSI

Des centaines d'emplois à créer à Madingou

Président de l'association Ensemble Mwana Nsi de Madingou, dans le département de la Bouenza, Fortuné Pouela, d'origine congolaise, a séjourné récemment, dans son pays natal. Avant de repartir à Dublin, en Irlande où il est basé, il nous a accordé une interview dans laquelle il annonce la création prochaine de centaines d'emplois à Madingou.

*Peut-on savoir quel était le mobile de votre voyage?

**Je suis à cheval entre l'Irlande et le Congo, mon pays natal, où je viens régulièrement, pratiquement deux, trois fois l'an. J'ai des activités à la fois professionnelles, mais aussi personnelles. Et dans le cadre de mes activités, je dirige une association dénommée Ensemble Mwana Nsi, qui, officiellement, a été créée en 2018. Mais dans la pratique, elle existe depuis pratiquement une dizaine d'an-



Fortuné Pouela

nées déjà. Nous avons plusieurs objectifs à atteindre, à court et à long termes, et nous exerçons dans la commune de Madingou.

*Avez-vous profité de votre séjour pour réaliser quelques activités de votre association?

**Nous travaillons du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Souvenez-vous qu'en mai 2021, nous avons assisté nos parents victimes de pluies diluviennes en leur offrant des kits alimentaires. Il y a quelques mois, nous avons aidé plusieurs familles à scolariser leurs enfants. Mais, cela n'a pas été médiatisé. Il y a à peine une semaine, nous avons fait un don de kits alimentaires, de produits de première nécessité à l'hôpital général de Madingou et au centre de santé intégré de Madingou-gare. Voilà ce que nous avons fait entre-temps, mais cela ne s'arrête pas là. Comme activité en perspective, nous allons mettre à la disposition des populations de Madingou, une salle multimédias où les jeunes, les étudiants, la population en général pourra avoir accès à internet gratuitement 24heures sur 24. Nous faisons des actions au quotidien, mais que nous ne médiatisons pas.

*On sait que les élections locales et législatives, c'est dans quelques mois. N'avez-vous pas des visées électoralistes?

**Votre question me fait sourire. Nous aidons les populations voici pratiquement dix ans. A cette époque, on ne parlait pas encore d'Ensemble Mwana Nsi. Pour être véridique, cette question revient régulièrement, nous recevons des appels anonymes, des messages des sages, des courriels des gens qui nous demandent de nous présenter aux prochaines élections législatives et locales. Le moment arrivera où cette question sera tranchée. Pour le moment, ce n'est pas encore la campagne électorale. Nous ne voulons pas être en porte-à-faux avec la loi. On attend quand la campagne électorale sera lancée, nous allons nous prononcer.

*Quel feed-back avez-vous des activités déjà menées à Madingou?

**Il y a des autorités au niveau de la préfecture, de la mairie, pour ne pas les citer, qui apprécient les actions que nous menons. Figurez-vous, par exemple, qu'Ensemble Mwana Nsi a été la seule à soutenir les parents victimes de pluies diluviennes! Maintenant, quand on descend au niveau de la base, vous pouvez aller faire un sondage, là-bas, on parle d'Ensemble Mwana Nsi comme l'association qui est toujours aux côtés de la population. Donc, le feedback est positif. Cela nous encourage à faire mieux et nous sommes fiers de faire ce que nous sommes en train de faire.

*Pour conclure, quel message adressez-vous aux populations de Madingou?

**Je demande aux populations de Madingou de continuer à soutenir leur fils, Fortuné Pouela, et l'association que je dirige. Nous avons fait des promesses qui vont être réalisées. En 2019, nous avons lancé un grand festival qui devrait générer des centaines d'emplois, mais ce projet a été stoppé à cause du coronavirus. Nous sommes en train de voir avec nos partenaires à l'extérieur comment nous allons relancer ce projet qui ne va seulement s'arrêter au projet culturel. Derrière ce projet, il y a un autre, plus grand, dans le domaine économique dont nous nous réservons de parler. Mais, d'ici-là, d'ici l'année prochaine, il y aura un grand changement dans la commune de Madingou, il y aura des centaines d'emplois qui vont être créés. Je profite de vos colonnes pour adresser aux populations de Madingou mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Propos recueillis par Véran Carrhol YANGA

Qui me répondra?

Incivisme routier: quelle thérapie?

André MFOULOU (Lékana-Plateaux)

FORMATION

Renforcer les capacités des organisations de la société civile

La Primature, à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), a initié une formation pour continuer à appuyer les organisations de la société civile à renforcer leur engagement sur la nomenclature budgétaire et la validation des outils d'enquête pour le suivi des budgets et des réformes entreprises par le Gouvernement. Les travaux tenus du 14 au 16 décembre 2021 à Brazzaville, ont été ouverts et clôturés par Gervais Bouity Viaudo, conseiller spécial du Premier ministre chargé de la gouvernance et du dialogue économique, en présence de Ferdinand Doukaga Kwanda, coordonnateur du PRISP.

Le but visé était de préparer les ONG retenues pour mener des actions de contrôle du renforcement de la transparence et de l'application des recommandations sur le niveau de satisfaction de la population sur la qualité des services publics offerts.

Les cinq organisations de la société civile sélectionnées seront réparties par zone géographique pour suivre les activités réalisées des projets. Les membres de ces organisations se sont appropriés les mécanismes de suivi budgétaire dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement dans les secteurs ciblés que sont l'éducation et la santé. Les projets à suivre sont au nombre de 699 au total dans tous les départements du pays. Brazzaville compte 137, Pointe-Noire 56, Kouilou 28, Niari 64, Bouenza 33, Lékoumou 27, Pool 58, Plateaux 57, Cuvette 104, Cuvette-Ouest 51, Sangha 38 et Likouala 35.

A la fin des travaux, Ferdinand Doukaga Kwanda a souligné que «le rôle principal des cinq organisations de la société civile retenues dans le cadre de la Convention de partenariat

avec le Gouvernement, reste le suivi de l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat. Cette démarche de contrôle choisie dans la mise œuvre du PRISP est à non point douter l'un des moyens efficaces pour mieux assurer le contrôle et le suivi des réformes et bien d'autres projets mis en œuvre en République du Congo».

Le coordonnateur du PRISP a indiqué que l'engagement per-



Vue du présidium

budgétaire dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé», a-t-il dit. Clôturant la formation, Gervais Bouity Viaudo a apprécié le renforcement des capacités qui a favorisé l'appropriation des

feed-back de la population sur les mesures de gratuité dans le secteur de la santé et de l'éducation.

Un des participants, Florent Kihoulou, membre de la Fondation Niosi a donné ses impressions. «Les actions que nous allons mener, c'est pour nous rendre compte. Nous allons mener nos activités d'enquête sur deux secteurs essentiels et sensibles: l'éducation nationale et la santé, par exemple les conditions d'apprentissage et les enquêtes sur la gratuité de la tuberculose, la césarienne, tel a été le degré de satisfaction des populations», a-t-il affirmé.

Philippe BANZ



Les organisateurs et les participants

mettra au Projet d'avancer dans la faisabilité de l'atteinte de son indicateur relatif au nombre de personnes sensibilisées par les ONG sur la transparence

outils à utiliser. Au nombre de ces outils figurent les comptes rendus de visite, les fiches de projet et les questionnaires qui permettront de recueillir le

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

ZONES ECONOMIQUES SPECIALES

Les documents administratifs et financiers de gestion ont été validés

Le ministère des Zones économiques spéciales a organisé un atelier de validation des documents administratifs et financiers de gestion de l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales, avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le Projet d'appui au développement des entreprises et à la compétitivité (PADEC). Ils se sont déroulés à Brazzaville du 21 au 23 décembre dernier.



Emile Ouosso

Les travaux ont été ouverts par Emile Ouosso, ministre des Zones économiques spéciales et de la diversification économique, en présence de Mme Catherine Embondza Lipiti, présidente du conseil d'administration de l'Agence, Benoît Ngayou, coordonnateur du PADEC, Georges Tambaud, directeur général par intérim de l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales et Frédéric Manienze, directeur de cabinet, qui a clôturé les travaux. Les travaux ont regroupé les experts venus de plusieurs directions. Désormais, l'Agence est dotée de documents administratifs: le règlement intérieur, la convention collective et le manuel de procédures administratives.

A l'ouverture des travaux, Emile Ouosso a rappelé quelques fondamentaux: «Créée par la

loi n°25 -2017 du 9 juin 2017, l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales, dont les statuts furent approuvés par décret 2018-214 du 5 juin 2018, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est l'opérateur en charge de développer des zones économiques spéciales dans notre pays. Pour son opérationnalisation, le ministère est assisté par la Banque mondiale, à travers le PADEC».

L'Agence de planification, a indiqué le ministre, dispose aujourd'hui d'un conseil d'administration et d'un organe de gestion. Aussi, pour mieux s'assumer, a-t-elle besoin de la tenue de la première session de son conseil d'administration. Le ministère assisté par la direction générale de la comptabilité publique et de la direction départementale du

travail de Brazzaville ont entrepris la rédaction des documents administratifs et financiers de l'Agence, en vue de leur examen à la session inaugurale du conseil d'administration qui se tiendra dans les prochaines semaines.

Clôturant les travaux, Frédéric Manienze a déclaré que les défis et les enjeux actuels de la diversification économique à travers les zones économiques spéciales doivent être au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel de l'agence. «En tant qu'acteur majeur de l'opérationnalisation des zones économiques spéciales, l'Agence devra consolider davantage les résultats de cet atelier dans une démarche globale de développement et de l'accroissement de son efficacité», a-t-il affirmé.

Philippe BANZ

IMPÔTS

Optimiser des recettes fiscales

La Direction générale des impôts et des domaines a organisé, à Dolisie, du 2 au 5 décembre dernier, un atelier de formation pour la maîtrise de l'outil TADAT (diagnostic d'évaluation de l'administration fiscale) pour la mise en œuvre des recommandations et les différentes études réalisées en vue de l'optimisation des recettes fiscales. Avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), Les travaux ont été ouverts et clôturés par Frédéric Ngolélé, directeur des études et de la planification à la Direction générale des impôts et des domaines, en présence de Gustave Babalaka, directeur départemental des impôts et des domaines au Niari et de Boziri Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation du PRISP.



Pendant les travaux

régies financières.

L'application des recommandations TADAT a pour vocation d'assurer et de doter l'administration fiscale congolaise

mation a suscité l'appropriation des domaines d'analyse de performance par rapport aux réformes et aboutir, in fine, à mettre en place un plan

La formation a permis de recueillir les contributions en termes d'idées novatrices capables de booster les stratégies dans le pilotage des structures, afin d'améliorer le civisme fiscal dans la collecte des recettes.

L'atelier a regroupé vingt-neuf participants venus des départements de la Lékoumou, de la Bouenza et du Niari. La formation de vulgarisation a visé la communication, la sensibilisation et l'échange d'expériences avec les cadres et agents des



Les participants à l'atelier

du cadre de son arrimage aux standards internationaux de performance et améliorer la mobilisation des recettes publiques hors pétrole. La for-

d'action intégrant des responsabilités partagées et des indicateurs de performance.

Ph. B.

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, du RCCM CG/PNR/10B 1713 il a été porté les modifications suivantes dans le cadre de la Société SAWELL Sarlu (Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 000 ce qui suit:

1/La modification de l'objet social de l'entité qui passe de «Le Transit, l'acconage, la manutention, l'import-export, le commerce général, l'exploitation minière, la prestation de service, la négoce pétrolière» à «Le transit, le convoyage, la consignation, la manutention, le gardiennage et le commissionnaire en douane».

2/Cession de (100) cent parts sociales entre M. Robert ILOBAKIMA et le nouvel acquéreur, la société SOCOGIM Sarlu le 09/05/2017.

3/Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable, à compter du 27/08/2020.

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS, Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, du RCCM CG/PNR/09B 856, il a été porté les modifications suivantes dans le cadre de la Société FOBERD CONGO BRAZZA, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 000 ce qui suit:

1/Transfert du siège social de l'ancienne adresse: «avenue De GAULLE, centre-ville; B.P.: 4230, Pointe-Noire à la nouvelle adresse: «croisement des avenues Alphonse PEMOSSO et 15 août, quartier Grand marché; B.P.: 4230, Pointe-Noire au 01/08/2008;

2/Augmentation du capital de 50 000 000 à 500 000 000 au 30/06/2010.

3/Cession de (5000) cinq mille parts sociales entre M. Bernard FOKOU et le nouvel acquéreur, la société FOKOU FOBERD Sari, représenté par Monsieur Talla Victor le 28/04/2014.

4/Ouverture d'établissement secondaire, non loin du rond-point LUMUMBA avec début d'exploitation le 25/08/15.

5/La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable «CAFEX NOUBISSI»,

Agrément CEMAC N°EC99 dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins Expert-comptable Diplômé Commissaire aux Comptes des sociétés pour une durée de 03 ans, à compter du 24/06/2021.

MALI

La junte riposte aux sanctions de la CEDEAO

A l'issue de son sommet extraordinaire dans la capitale du Ghana, Accra, le dimanche 9 janvier 2022, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entériné les décisions prises peu avant par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour amener la junte à un retour rapide à l'ordre constitutionnel, les pays d'Afrique de l'Ouest ont pris des sanctions économiques et financières très dures qui s'ajoutent aux précédentes. La junte a rétorqué immédiatement, en haussant le ton.



La CEDEAO inflige des sanctions lourdes au Mali

La CEDEAO a décidé de geler les avoirs du Mali au sein de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de couper les aides financières, de fermer les frontières entre le Mali et les Etats membres de l'organisation, mais aussi de suspendre les transactions avec Bamako, à l'exception des produits médicaux et de première nécessité, les produits pétroliers et l'électricité, les actifs et avoirs du Mali dans toutes les banques centrales des pays membres de la communauté. Mais aussi, le gel des avoirs du gouvernement et des entreprises d'Etat du Mali dans toutes les banques commerciales de l'organisa-

on régionale. Il a aussi été décidé le retrait des ambassadeurs de tous les pays membres au Mali. Enfin, les dirigeants ont décidé d'activer immédiatement la force en attente de l'organisation, compte tenu de «l'impact potentiellement déstabilisateur de la transition malienne sur la région». Outre ces décisions, le sommet a constaté que la transition avait échoué en ne parvenant pas à organiser des élections à la date du 27 février 2022 comme convenu. Les diplomates estiment le chronogramme proposé par le Mali inacceptable. Un appel a été lancé aux autorités de transition maliennes de suspendre les grandes mesures de réforme jusqu'à l'entrée en fonction des institutions légitimes qui seront mises en place après les élections. Alors que le Mali proposait une durée de

transition de quatre ans. D'après Nana Akufo-Addo, président du Ghana et président en exercice de la CEDEAO, «ces mesures coup de poing ne ciblent que les militaires au pouvoir au Mali mais aucunement les civils. On voudrait avoir un espace démocratique en Afrique de l'Ouest. On ne peut pas subir cette histoire de coup d'Etat qui se prolonge pendant cinq, six ans, ce n'est pas possible». A l'arrivée à Bamako le 5 janvier dernier, du médiateur de la CEDEAO Goodluck Jonathan, l'un de ses collaborateurs avait constaté que la junte malienne demande en réalité une transition d'une durée de cinq ans, pour obtenir au moins trois ans. Les voyages du ministre malien des Affaires étrangères Abdoulaye Diop, et ses déclara-

tions sont minutieusement analysés dans la sous-région. L'idée de fermeté vis-à-vis de Bamako était décidée. La veille du sommet d'Accra convoqué par le président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré, président en exercice de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), une délégation malienne vient sans surprise remettre un message au président du Ghana, président en exercice de la CEDEAO. Au lieu d'une transition de cinq ans, la junte demande désormais quatre ans... La même nuit, au cours d'un dîner, les Chefs d'Etat déjà présents dans la capitale ghanéenne rejettent la nouvelle proposition malienne, et maintiennent leur position de fermeté. Par la voix du ministre Abdoulaye Maïga, porte-parole du gouvernement, les autorités militaires maliennes ont «condamné énergiquement ces sanctions illégales et illégitimes». De son côté, le président malien de transition a dénoncé ces sanctions qu'il qualifie d'illégal et d'illégitime. Mais il s'est dit ouvert au dialogue. Cependant, le gouvernement appelle à une mobilisation, le vendredi 14 janvier, pour protester contre les sanctions de la CEDEAO.

Alain-Patrick MASSAMBA

INTEGRATION

Brazzaville et Yaoundé désormais reliées par route

Voulue par les autorités des deux pays, la route qui relie le Congo au Cameroun a atteint son point d'achèvement. Elle a été inaugurée au niveau des chaînons manquants côté camerounais il y a quelques jours par le ministre des Travaux publics Emmanuel Nganou Djoumessi. Construite par étapes, tronçon après tronçon, cette route longue de 1612 km est totalement terminée.



Le corridor Yaoundé-Brazzaville

C'est un corridor qui traversera plusieurs villes d'Afrique et facilitera l'intégration régionale à travers d'importants échanges. Tout le monde s'accorde à dire que Yaoundé n'est plus qu'à sept heures de la frontière congolaise, alors qu'il fallait, jadis, passer jusqu'à 4 jours pour effectuer le même trajet. Le tronçon a été inauguré le 22 décembre 2021 par le ministre des Travaux publics du Cameroun Emmanuel Nganou Djoumessi, dans la partie reliant les villes de Sangmelima (Cameroun) et Ouesso (Congo). Il s'agit des sections camerounaises constituées de Sangmelima-Bik-

oula (85 km), Bikoula-Djoum (38 km), Djoum-Mintom (98 km), Mintom-Lélé (67,50 km) et Lélé-Ntam-Mbalam (53 km), soit 321,5 km de route aménagés. Représentant le ministre congolais de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier Jean-Jacques Bouya chargé de la section congolaise, le préfet de la Sangha Gilbert Mouanda-Mouanda, a salué la qualité de l'ouvrage construit aux normes internationales, avec des stations de péages et des aires de repos pour les transporteurs. Il a invité les usagers à se lancer dans l'agriculture,

car la route permet désormais d'évacuer les produits agricoles afin de les écouler au Congo voisin. Gilbert Mouanda-Mouanda a expliqué que «le désenclavement de cette zone favorise le développement économique avec non seulement, les produits agricoles, mais également, facilite les déplacements entre les villes de Djoum et de Mintom ainsi que la circulation des poids-lourds venant du Congo-Brazzaville pour écouler leurs marchandises au port de Douala». L'impact de cette route provoquera un désenclavement et favorisera le déclenche-

ment d'un dynamisme dans la zone concernée. Elle facilitera la circulation des transporteurs en provenance de la République du Congo venus écouler leurs marchandises au port de Douala. L'infrastructure participera également à la promotion de la production de diverses cultures, entre autres le riz. Le corridor Brazzaville-Yaoundé a coûté environ 354 millions de dollars soit 205,1 milliards de francs CFA. Les travaux ont été réalisés grâce au financement de plusieurs bailleurs de fonds: la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque islamique de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds saoudien de développement et les deux Etats concernés par le projet. Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan directeur consensuel des transporteurs en Afrique centrale (PDCT-AC), qui a pour objectif de faciliter les échanges entre les pays d'Afrique.

A.G.NGOUMA

TCHAD

Les règles coutumières dans le droit pénal suscitent la polémique

Une quarantaine de chefs de canton et le sultan de l'Ennedi Est, une province du Tchad, ont signé un texte réglementant les conflits en contradiction avec les règles de la République, selon les autorités du Tchad qui l'ont annulé début janvier 2022. De tels accords ont déjà été signés dans le passé et ont provoqué l'indignation. Si la «DIYA» est une pratique qui se passe dans les com-



Les autorités tchadiennes encore hostiles à la loi coutumière

munités musulmanes depuis des siècles, elle divise aujourd'hui toute la société tchadienne. Selon la Division de l'information, de la documentation et des recherches de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), la DIYA (aussi retranscrit DIA, DIYYA ou DIYAH), souvent qualifiée en français de «prix du sang», «est un terme arabe désignant une pratique répandue dans le monde musulman, consistant à verser une compensation aux parents de la victime par ceux de la personne coupable, en cas d'homicide ou de blessure grave». L'anthropologue Yazid Ben Hounet la qualifie de «modalité de règlement de la violence», dans la mesure où elle se substitue au talion, le droit de vengeance privé.

Dans le Dar Billiat cité de la province de l'Ennedi, un voleur risquait cinq ans de prison ferme et 500 000 francs CFA d'amende. Le coupable d'un meurtre, lui, pouvait être condamné à une peine de dix ans de prison et une indemnisation de 100 chameaux à la famille de la victime.

Mais ces réglementations, établies début décembre par le sultan du Dar Billiat, Sidick Timan Deby, ne respectent pas les lois de la République selon le gouvernement. Les autorités ont donc annulé le texte dans une note transmise au gouverneur de l'Ennedi, précisant que le sultan outrepassait son rôle traditionnel en fixant des peines d'emprisonnement.

Pour le ministre de la Justice Mahamat Ahmat Alhabo, «les règles coutumières ne peuvent pas se substituer au droit pénal». Il rappelle que la DIYYA n'est qu'une réparation civile mais qu'en aucun cas, elle n'efface l'infraction.

Selon un chef de canton signataire du texte de Dar Billiat, réglementer les conflits dans l'Ennedi est nécessaire pour apaiser la province où les cas de vols de bétails peuvent entraîner des vendettas. Mais aussi nécessaire, dit-il, «pour pallier les services de l'Etat quasiment absents dans la province».

Gaule D'AMBERT

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois	182 Euros	96 Euros	192 Euros
Retrait sur place:	15.600		
Expédié:	23.400		
1 an		Europe	
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	192 Euros
Expédié:	46.800	Amérique-Asie	
France, Afrique Francophone		100 Euros	200 Euros
91 Euros			

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



Avis d'appel d'offres 22_RFGS_163077



Objet	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL CHARGE DE REALISER LA REVUE DE LA GOUVERNANCE DES URGENCES DE SANTE PUBLIQUE AU COURS DE LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19 EN REPUBLIQUE DU CONGO
Date de l'appel d'offres	12 Janvier 2022
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	26 Janvier 2022
Numéro de référence	22_RFGS_163077

1. Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2018, CRS travaille avec le Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme sur le renforcement de la lutte contre le paludisme sous financement du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Le Fonds Mondial). Parmi les interventions prévues dans le cadre de la subvention actuelle C19RM, il est prévu la réalisation de la revue de la gouvernance des urgences de santé publique au cours de la riposte à la pandémie de la Covid-19 en République du Congo. De ce fait, CRS cherche à recruter un consultant local qui aura à réaliser cette activité.

2. Objectif General

Conduire la revue d'étape (Intra-Action Review) de la gouvernance nationale et infranationale de la riposte à la pandémie de la COVID-19 en République du Congo, y compris l'incidence de ses relations internationales.

3. Objectifs spécifiques:

- Réaliser une étude diagnostique sur le management de la riposte à la pandémie de la Covid-19 en dégageant les forces, les faiblesses et les recommandations;
- Formuler des recommandations.

4. Methodologie

Le Consultant national dans le cadre de la mission devra:

- Réaliser une revue documentaire et le benchmarking;
- Elaborer des outils de collecte des données;
- Former et déployer des enquêteurs sur le terrain principalement à Brazzaville, Pointe-Noire et à Pokola dans la Sangha;
- Produire un rapport d'étude assorti des recommandations.
- Organiser un atelier de validation du rapport d'étude.

I. Livrables

Au terme de la consultation, les livrables suivants sont attendus:

- Rapport diagnostic de la revue de la gouvernance de la riposte à la Covid-19 ;
- Rapport de l'atelier de validation du rapport d'étude.

Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org

«SOCIETE MANAGEMENT ENGINEERING & CONTRACTING CONGO»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital d'Un million (1 000 000) CFA

Siège social: 87, Avenue Charles de Gaulle (Dans l'enceinte de l'immeuble abritant le magasin HI-CHOICE, à côté de la pharmacie Croix du Sud) Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

Aux termes d'un Procès-Verbal des Décisions Extraordinaires du 15 novembre 2021, enregistré au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Baongo, sous Folio 227/10 NO 1727 du 27 décembre 2021, l'associée unique de la société MANAGEMENT ENGINEERING & CONTRACTING CONGO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital d'Un million (1.000.000) de Francs CFA, a décidé du transfert du siège social du N°931, rue Louémé, Plateau des 15 ans, Brazzaville, au n°

87, Avenue Charles de Gaulle (Dans l'enceinte de l'immeuble abritant le magasin HI-CHOICE, à côté de la pharmacie Croix du Sud), Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 27 décembre 2021, sous le numéro CG-BZV-01-2021 R-00225.

Pour avis

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Gamison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville ; B.P.: 1431; Tél.: 22 29413 34/05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

«UNION SERVICES» SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au Capital Social de Francs CFA: Trois Millions (3 000 000)

Siège Social: A la Raffinerie, au 2ème Camp CORAF, près de Phocéa

RCCM: CG-PNR-01-2021-B13-00269

POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 22 avril 2021, enregistré à Pointe-Noire, le 23 avril 2021, folio 079/10, n° 1056, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Logistique et Transport;
- Import-Export;
- Fret aérien et maritime;
- Transit;
- Consulting en E-Commerce et commerce international;
- Achats marchandises en chine sur commande;
- Achat et vente de minerais et pierres précieuses.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: «UNION SERVICES» SARLU;

SIEGE SOCIAL: Le siège social est établi à la Raffinerie, au 2ème Camp CORAF, près de Phocéa, Pointe-Noire, République du Congo

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE: Monsieur Carmelo Jasmin MOUTOU-KIBA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

R.C.C.M: CG-PNR-01-2021-B13-00269

FORMALITE LEGALE: Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 19 mai 2021, sous le numéro CG/PNR-01-2021-B00739.

Fait à Pointe-Noire, le 27 mai 2021.

Pour avis,

**Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.**

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, et du RCCM CG/PNR/17B 10 portant les modifications suivantes dans le cadre de la Société SOCOGIM Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 000 F. CFA ce qui suit:

1/Modification de l'objet social, à compter du 25/09/2013:

- Ancien: la fabrication du gaz industriel, médical et domestique

- Nouveau: l'importation, l'exportation, la commercialisation, la fabrication de gaz industriel et l'azote

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des gaz spéciaux suivants: l'argon, le propane, l'hélium, le protoxyde d'azote, l'hydrogène, le dioxyde de carbone, héliox, etc.

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des accessoires de soudage, les équipements matériels et accessoires de sécurité incendie et secours;

* Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

2/Modification de l'objet social, à compter du 29/01/2014:

- Ancien: l'importation, l'exportation, la commercialisation, la fabrication de gaz industriel et l'azote

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des gaz spéciaux suivants: l'argon, le propane, l'hélium, le protoxyde d'azote, l'hydrogène, le dioxyde de carbone, héliox, etc.

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des accessoires de soudage, les équipements matériels et accessoires de sécurité incendie et secours,

* Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et

immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

- Nouveau: l'importation, l'exportation, la commercialisation, la fabrication de gaz industriel, médical et l'azote

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des gaz spéciaux suivants: l'argon, le propane, l'hélium, le protoxyde d'azote, l'hydrogène, le dioxyde de carbone, héliox, etc.

* L'importation, l'exportation et la commercialisation des accessoires de soudage, les équipements matériels et accessoires de sécurité incendie et secours,

* l'importation, l'exportation et la vente des matériaux de construction, quincaillerie, l'électroménager, l'ameublement, la droguerie et autres produits consommables

* Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, ainsi que toutes opérations pouvant lui être utiles ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

3/ Cession de (100) cent parts sociales entre M. Loïc FOKOU FONGANG et le nouvel acquéreur, la société FOKOU FOBERD SARL, le 30/09/2015.

4/ Renouvellement du mandat du Gérant de Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable le 27/08/2020.

5/ La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable «CAFEX NOUBISSI», Agrément CEMAC N°EC99 dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins Expert-comptable, Diplômé Commissaire aux Comptes des sociétés, pour une durée de 03 ans le 24/06/2021.

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)****APPELS A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DES JEUNES
MICRO-ENTREPRENEURS DE LA VAGUE 2 DU PDCE DANS LE CADRE DE
LA FORMATION EN GESTION D'UNE MICRO ENTREPRISE ET FORMATION
PRATIQUE RENFORCEE EN MENUISERIE, AGRO-BUSINESS
ET DU NUMERIQUE.**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et, a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer la formation d'une 2ème vague de 1000 micro-entrepreneurs dans les domaines de la menuiserie, l'agro business et les services numériques à Brazzaville et à Pointe-Noire.

2. La formation est essentiellement pratique et concerne le renforcement des connaissances et compétences dans la gestion d'une micro ou petite entreprise. Cette formation sera suivie, d'une formation technique liée au domaine d'activité de la menuiserie, de l'agro business et des services du numériques. Une formation transversale sur les compétences de vie courante, sauvegardes sociales et environnementales sera aussi assurée.

4. La durée de la formation est de deux (02) mois pour la formation en gestion des entreprises, marketing et techniques de vente et de trois (3) mois pour la formation technique spécifique, sanctionnées par une évaluation.

5. L'Unité de Gestion du Projet «PDCE» invite les jeunes micro-entrepreneurs intéressés et motivés par cette formation gratuite

du PDCE de répondre à cette annonce selon les critères ci-dessous:

5.1. Être actif (ou disposer d'une micro-entreprise) dans les domaines de formation pratique. Les domaines d'activités éligibles à la formation pratique sont: (i) l'Agro-business ; (ii) la Menuiserie et (iii) les Services du numériques. Les formations concernant la Gestion d'une micro ou petite entreprise sont : le Marketing et les techniques de vente.

5.2. Pour être éligible, le jeune micro-entrepreneur doit répondre aux critères suivants:

- être un jeune congolais formé par le PDCE lors précédentes vagues ou non;
- être âgé de 18 à 39 ans;
- être propriétaire d'une petite ou micro-entreprise individuelle ou copropriétaire, employé au sein d'une unité familiale, d'un groupement pré-coopératif ou d'une association/ONG œuvrant dans le secteur informel.

5.3. Les jeunes micro-entrepreneurs doivent fournir un dossier de candidature composé de :

- Copie d'une pièce d'identité ou de l'acte de naissance (obligatoire) ;
- Résumé des activités de la micro-entreprise ;
- Copie d'une carte professionnelle (le cas échéant) ;
- Copie de l'agrément du groupement pré coopératif ;
- Photocopie du récépissé de l'association/ONG ;
- Photocopie de la carte d'adhérent

au groupement pré coopératif ou association/ONG ;

- Un formulaire d'inscription dûment rempli à retirer au PDCE ;
- Autres documents montrant la preuve de l'exercice d'une activité.

6. Les dossiers de candidatures doivent être déposés aux adresses ci-après en personne et par courrier, au plus tard le 09 février 2022 à 14 h 00 (heures locales).

- A Brazzaville: Siège du PDCE, sis au 298, Rue Voula, Plateaux des 15 ans, derrière l'agence de la Mucodec ;

- A Pointe-Noire: CEFA des métiers de la maintenance industrielle (ex CETI)

7. Les jeunes micro-entrepreneurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux jours et heures suivants: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Secrétariat PDCE

**A l'attention du Coordonnateur
Unité de Gestion du Projet
(UGP/PDCE)**

**Adresse: 298, rue VOULA,
Plateau des 15 ans**

Tél: (00242) 06 667 22 29

05 551 25 52

06 951 36 62

06 650 40 22

Email: contact@pdce-congo.com

NB: Les bénéficiaires de cette session de formation sont également éligibles au Fonds compétitif pour obtenir des appuis techniques, matériels et/ou financiers si leurs plans d'affaires sont sélectionnés dans le cadre du Fonds.

Le Coordonnateur

Auxence Léonard OKOMBI

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Sœur Jacqueline Moundélé a fêté son jubilé d'or de vie religieuse

La cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a vibré de manière authentique, dimanche 12 décembre 2021, à l'occasion de la messe commémorative du Jubilé d'or (50 ans) de vie religieuse de sœur Jacqueline Moundélé, actuelle supérieure générale de la Congrégation des religieuses congolaises du Rosaire. Au cours de cette messe, sœurs Divine Anna Elisée Mayembo et Immaculée Rachelie Nancy Nsonga ont émis leurs premiers vœux dans la congrégation à l'honneur fondée par Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville.

Première messe présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, depuis sa prise de possession canonique du siège métropolitain de Brazzaville, il y a quelques semaines, cette messe a été concélébrée par plusieurs prêtres dont les pères Brel Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, Cyriaque Onuoha, vicaire judiciaire de Brazzaville, les abbés Nazaire Mabandza, délégué épiscopal à l'enseignement, Bienvenu André Kimbengui, curé de la cathédrale Sacré-Cœur, et bien d'autres.

L'animation liturgique de la cérémonie a été assurée par la chorale Cardinal Emile Biayenda de la paroisse Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Au début, le curé de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a prononcé le mot de bienvenue: «Au nom de la communauté paroissiale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, j'exprime mes chaleureux mots de bienvenue à tous et à toutes et remercie tous les participants

d'avoir effectué ce déplacement pour entourer de leur affection les religieuses congolaises du Rosaire.», a-t-il déclaré avant de souhaiter à tous et à chacune une très belle célébration.

Sr Marie Noëlle Ntari, maîtresse des novices a procédé à l'appel des candidates à l'émission des vœux temporaires. Puis s'en est suivi le dialogue entre l'archevêque et les novices qui se sont engagées dans la vie religieuse.

Dans son homélie Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a déclaré: «Nos sœurs du Rosaire ont elles aussi choisi ce dimanche à dessein pour unir leur joie à celle que nous propose l'Eglise universelle. Joie de mère Jacqueline Moundélé avec qui nous jubilons de tout cœur pour ses 50 ans de consécration à Dieu. Consécration dans la famille congolaise du Rosaire. Joie de Divine Anna Elisée Mayembo et Immaculée Rachelie Nancy Nsonga avec qui nous nous réjouissons pour leurs premiers vœux dans la même famille du Rosaire. Avec nos sœurs du Rosaire et toute l'Eglise universelle, nous reprenons les paroles de Sophonie



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou prononçant l'homélie

dans la première lecture. Cette joie ne sera possible que si nous prenons en compte les recommandations de Jean Le Baptiste dans l'évangile. Une joie ne signifie rien si elle ne va pas de pair avec une transformation radicale de nos façons de vivre. Si ma vie n'est pas transformée, ma joie ne signifie rien. En d'autres termes, Jean nous appelle à penser aux démunis, à partager, à éviter la violence, à respecter notre prochain, à briser la chaîne du prisonnier, à redonner la dignité à celui qui est bafoué injustement. Voilà pourquoi Jean le Baptiste nous recommande de nous laisser renouveler par celui qui vient Jésus Christ.» «Ces 50 ans de mère de Jacqueline révèlent cette adhésion au projet de Dieu. Mère Jacqueline a adhéré à ce projet. Elle a été choisie et elle a dit oui à ce projet. Elle s'est ouverte à ce projet. On ne devient pas religieuse par

hasard, ni prêtre par hasard, ni prophète par hasard, on est dans le plan de Dieu. Il faut une collaboration à ce plan. Les premiers vœux de sœurs Divine et



Sr Jacqueline Moundélé entourée des sœurs Immaculée Nsonga et Divine Mayembo

Immaculée sont une illustration de cette collaboration au plan de Dieu.» a renchéri l'archevêque de Brazzaville.

Après l'homélie a été exécuté le rite de l'émission des premiers

vœux dans la congrégation des religieuses congolaises du Rosaire couronné par l'imposition du signe distinctif de leur appartenance à cette famille religieuse.

Vers la fin de la messe ayant pour coryphée sœur Berg Carmella Roviane Bassissia, religieuse congolaise du Rosaire, les trois religieuses à l'honneur sont allées déposer des gerbes de fleurs sur la tombe de Mgr Théophile Mbemba, père fondateur de leur congrégation religieuse, puis, sœur Jacqueline Moundélé a prononcé le mot d'usage. Elle a affirmé: «En cette année jubilaire Mgr Théophile Mbemba, je fête avec vous le 50^e anniversaire de ma consécration à Dieu et donc aux

possible que dans la prière. Nous sommes consacrés pour prier. Cette vie de prière, je l'ai vécue et la vis encore dans la Congrégation des Religieuses Congolaises du Rosaire dans laquelle j'appartiens. Je remercie le Seigneur de m'avoir appelée dans son champ sans un mérite de ma part. Je remercie sœur Cécile Josserand, sœur de la Croix de Chavanod, première maîtresse des novices dans la congrégation naissante des Religieuses Congolaises du Rosaire, qui m'a appris à regarder l'humilité de la Bienheureuse Vierge Marie. Sœurs Divine, Immaculée, marchez humblement sur les pas de Yhavé. A vous tous chrétiens de Brazzaville, en cette année jubilaire Mgr Théophile Mbemba, marchons humblement sur les pas du Christ, car le jubilé est un temps qui nous est donné pour nous libérer de tout mal.»

Sœur Immaculée Rachelie Nancy Nsonga lui a emboîté le pas en remerciant le Seigneur, Dieu Tout-Puissant qui a rendu possible cette cérémonie, l'archevêque pour sa sollicitude paternelle, leurs parents respectifs pour leur avoir permis de suivre ce sentier qui conduit à la vie religieuse et tous ceux et toutes celles qui se sont impliquées pour la réussite de cet événement.

Intervenant en dernier, l'archevêque a exhorté les religieuses à l'honneur d'aller de l'avant, les parents à parler de la vie religieuse et conjugale à leurs enfants, afin de les préparer à dire oui à l'appel du Seigneur lorsqu'il retentira dans leurs cœurs.

Gislain Wilfrid BOUMBA

VISITE DE MGR BIENVENU MANAMIKA CHEZ LES SŒURS AUXILIATRICES DE MARIE IMMACULEE

«Soyons des porteurs et des porteuses de joie dans nos milieux respectifs de vie»

Première congrégation religieuse implantée dans l'archidiocèse de Brazzaville à recevoir le nouvel archevêque de Brazzaville quelques semaines après son installation au siège métropolitain de Brazzaville, l'Institut des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée ayant pour fondatrice et supérieure générale, Sr Eliane Julienne Boukaka, a été comblé de recevoir Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, dimanche 19 décembre 2021, quatrième et dernier dimanche de l'Avent de l'année liturgique B. Au cours de cette visite, l'archevêque a exhorté les participants à être et à demeurer des porteurs et porteuses de joie dans leurs milieux respectifs de vie.

Présidée par l'archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par l'abbé Francis Kamara Sekiesse, diacre, secrétaire adjoint de l'archevêque, en présence de l'abbé Donatien Ndjambou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville interné au Centre Sadisana, pour raisons de santé.

C'est Sr Sabine Bintsanga, religieuse Auxiliatrice de Marie Immaculée qui a prononcé le mot de bienvenue à l'archevêque de Brazzaville. Elle s'est jointe à Sr Eliane Julienne Boukaka pour exprimer la joie de toute la communauté de voir l'archevêque célébrer la messe dans leur chapelle. «Mgr, comme le signifie déjà votre identité, toute l'assemblée ici réunie vous souhaite la bienvenue», a-t-elle déclaré.

Dans son homélie extraite de l'évangile selon saint Luc 1,

35-39, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a exhorté les participants à la messe à être des porteurs et porteuses de joie dans leurs milieux res-



Sr Eliane Julienne Boukaka

pectifs de vie, à transmettre aux autres la joie de l'évangile reçu au cours de cette messe et à être des exemples à suivre



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou présidant l'Eucharistie

pour les autres, en produisant des témoignages édifiants et poignants pouvant faire que les autres se convertissent et renoncent à leurs vies d'autrefois où Dieu n'était pas honoré. «La joie se partage. Elle est contagieuse. L'évangile de la joie. Etre porteur, porteuse de la joie. Si tu as Jésus dans ton cœur, il n'y a pas moyen d'être triste. Tu deviens homme et femme de la joie. La joie fait partie des dons de l'Esprit. Est-ce que tu es un porteur de joie ou un frigo de joie? Nous devons contaminer les autres par notre joie, partager notre joie aux autres. La joie est circulaire. Qui sème le vent, récolte la tempête. Tu sèmes la méchanceté, tu récolteras la

méchanceté. Tu sèmes la joie, tu récolteras la joie. Soyons des porteurs et des porteuses de joie. Il faut être celui qui rassemble par sa joie, il faut être celui qui bouscule par sa joie. Chrétien, ta présence dans une communauté, ta présence dans ton travail, ta présence dans un foyer, ta présence dans ton mouvement d'apostolat. Est-ce que cette présence est porteuse de joie ou frigo de joie? La joie, c'est la grande leçon d'aujourd'hui. La joie de Jésus guérit, la joie de Jésus redonne la vie, parce qu'il est le chemin, la vérité et la vie.» a signalé l'archevêque de Brazzaville.

Peu avant la fin de la messe animée par la chorale Notre-

Dame Auxiliatrice de Marie Immaculée, Sr Eliane Julienne Boukaka a prononcé l'allocution pour remercier l'archevêque d'avoir honoré leur communauté religieuse par cette visite.

Après la messe, quelques témoignages ont été faits autour de la mission et l'œuvre des sœurs Auxiliatrices de Marie Immaculée qui s'investissent dans l'accompagnement des personnes malades et confron-

tées au mystère de la finitude de la Vie. Ce faisant, MM. Djoe Guelord, Marc Ambeto et Symphorien Kimbembé, en ont été les principaux orateurs avec Carlène Meyoko, aspirante à la vie religieuse. Chacun et chacune avec le style et l'approche qui lui étaient propres ont apporté leur touche respective à ces témoignages couronnés par l'intervention de l'archevêque qui a rappelé aux participants qu'ils ont cheminé à l'école pendant quelques temps avec Sr Eliane Julienne Boukaka, avec qui ils ont reçu les mêmes cours dans une université en R. D. Congo.

Gislain Wilfrid BOUMBA

NECROLOGIE

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque métropolitain de Brazzaville, Père Cyriaque ONUOHA, Vicaire Judiciaire de Brazzaville, M. Paul KAMPAKOL et l'ensemble des membres du Conseil d'administration, M. l'Abbé Bienvenu KIMBENGUI et tous les services de l'Econamat Général Diocésain, M. l'Abbé Mathieu BAKANINA, Directeur de la Caritas Diocésaine de Brazzaville, et tout le personnel, la famille biologique, les amis et connaissances ont la douleur d'annoncer le décès de M. David KOSSA, Agent de la Caritas Diocésaine de Brazzaville. Le décès est survenu le 6 janvier 2022 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°19 de la rue Mboukou, quartier Massina en allant vers le PSP (Terminus PK). La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.

Fait à Brazzaville, le 7 janvier 2022

M. l'Abbé Mathieu BAKANINA
Directeur de la Caritas diocésaine de Brazzaville



Récollecion des groupes de musique et chants liturgiques

La Commission diocésaine de musique et arts sacrés (CDMAS) a organisé le samedi 27 novembre 2021, à la paroisse Saint-Esprit de Mougali, une récollecion du temps de l'Avent autour des membres du Chœur Les amis du Grégorien, des Scholas populaires et des chorales de l'archidiocèse de Brazzaville.

Animé par le père Casimir Moukoba, de la Congrégation du Saint Sacrement, directeur diocésain de la liturgie, le thème de la récollecion a été: «*Choriste de Brazzaville, redécouvre ton rôle au sein d'une assemblée liturgique*». Prévée de 8h à 12h, la récollecion n'a démarré qu'à partir de 10h 45mn, en raison de la pluie qui s'est abattue sur Brazzaville et le nombre de participants a connu une baisse très remarquable.

Toutefois, le père Casimir a partagé avec les membres présents à la récollecion, la spiritualité du choriste et du chant liturgique. Sur ce point, il a invité les chorales à entrer dans l'intelligence de la liturgie, pour n'obéir qu'à la volonté de l'Eglise. La liturgie est une expérience fondamentale qui doit annoncer l'événement et le chant choisi doit entrer dans les besoins du peuple de Dieu et tenir compte de la Parole de Dieu. Ainsi, le chant choisi doit répondre à la liturgie et au temps de la liturgie, conformément au rite liturgique. Ce chant doit aider les fidèles à se rassembler, écouter la Parole de Dieu et lui répondre.

Pendant cette récollecion, les chorales ont appris qu'à partir du dimanche des rameaux, un nouveau missel liturgique sera mis en chantier, pour le renouvellement de la liturgie qui est une œuvre divine. Les chorales sont appelées à chanter la messe pour proclamer la mort du Seigneur, célébrer sa résurrection et appeler le jour de sa venue et de notre joie.



L'aumônier diocésain des chorales et le directeur diocésain de liturgie



Les participants à la récollecion

Après ce temps de partage, le père Casimir a présidé une messe de clôture de la récollecion, concélébrée par l'aumônier du Comité diocésain des chorales (CDC), l'abbé Jhudel Divin Malanda.

A l'appui des textes du jour, le père Casimir a invité les participants à plus de vigilance, pour lever les défis de nos engagements de choristes et que le Seigneur soit proche de nous, chaque fois que nous chantons.

A la fin de la messe, l'aumônier des chorales a invité les participants à redécouvrir le rôle des chorales dans la liturgie et a remercié le père Casimir pour sa disponibilité.

Xavier MPOUGALOGUI

ORCHESTRE SYMPHONIQUE KIAMBU (OSKIAMBU)

Don de vivres aux orphelins de Kombé et de Mpaka

Dans le cadre du concert humanitaire de Noël 2021, l'Orchestre symphonique Kiambu en sigle Oskiambu, avec ses deux branches de Brazzaville et de Pointe-Noire a fait un don de vivres, le samedi 18 décembre 2021 aux orphelins du Village d'Enfants Cardinal Emile Biayenda de Kombé, situé dans le 8e arrondissement Madibou, et aux orphelins du Foyer Père Anton Mpaka localisé dans le 3e arrondissement Tié-Tié.

Fondé le vendredi 17 juillet 2020 par l'abbé Luc Augustin Samba, l'Orchestre symphonique Kiambu est le premier orchestre symphonique national du Congo Brazzaville. Cette formation musicale a expérimenté, le samedi 18 décembre dernier, ce que voulait dire la compassion en acte qui signifie kiambu en langue lari. Il s'agit d'une action concrète qui s'est exprimée à Oskiambu Brazzaville par la visite des orphelins du Village d'Enfants Cardinal Emile Biayenda à Kombé, et à Oskiambu Pointe-Noire, par la visite des orphelins du Foyer Père Anton à Mpaka, accompagnés des dons généreux en nature. Composés de vivres et non vivres et réceptionnés par les responsables des deux orphelinats, M. Jean-Didier Mayembo et le père Ulrich Makoumbou.

Au cours de ce premier apostolat de la compassion, les hommes et les femmes de l'orchestre symphonique Kiambu se sont impliqués intensément. De part et d'autre, on a vu des présents bien-faisants, des actions inventives de charité, des gestes d'affection, etc. Des interviews, des photos et des reportages ont démontré la ferveur du moment. Pleins de zèle, de sincérité d'esprit et de cœur, les membres de la grande famille de l'Oskiambu ont vécu chaleureusement et ardemment ce premier moment de l'action humanitaire de l'orchestre symphonique Kiambu.

La joie a été ressentie partout: les orphelins comme les visiteurs (Kiambistes) ont participé activement à l'apostolat du concert humanitaire de Noël 2021 qui voulait insister sur sa portée hu-

manitaire par l'entremise des actions de compassion, notamment les repas préparés spécialement pour les orphelins. Cet événement a été très significatif pour traduire l'identité et l'originalité des trois visions fondamentales de la Constitution de l'Oskiambu: la vision spirituelle, de l'excellence et de l'humanitaire. Un concert du genre, qui leur a fait comprendre l'importance de soutenir de façon concrète les causes humanitaires, tant sur le plan national qu'international, constitue un moment



Quelques orphelins du foyer Père Anton et des membres de l'Oskiambu Pointe-Noire, après la remise des dons en nature

inoubliable d'entraide généreuse. Les mois de décembre de chaque année, l'orchestre symphonique Kiambu, pour sa mission humanitaire, privilégie une catégorie de personnes: le pauvre, la veuve, l'orphelin et l'étranger. Au regard de la foi biblique, ces catégories sont des lieux de concrétisation du salut: Dieu demande qu'on les traite avec égard et justice (Ex 22.21-23). A titre de rappel, le concert humanitaire de Noël



Orphelins de Kombé en plein repas préparé par les membres de l'Oskiambu Brazzaville pour donner suite à la réception des dons

est une recommandation directe de la Constitution de l'Oskiambu d'après l'article 415. Prenant la parole, le promoteur

ceux de l'extérieur tous les jours dont l'âge varie entre 6 mois et 24 ans, prendre en charge leurs soins médicaux ainsi que s'occuper de leur scolarité et bien d'autres besoins n'est pas une mince affaire. Il a aussi précisé qu'il ne peut toujours pas compter sur l'aide des donateurs si non des orphelins mouraient de faim. Son souhait serait de compter sur le Dieu Provident et créer de multiples sources de revenus comme un atelier de couture dans lequel les couturières collectionnent les habits pour les vendre en dehors de l'orphelinat, l'implantation d'une boutique dans le quartier, des jardins aux alentours de la maison et des champs de manioc. Le responsable du Foyer Père Anton de Mpaka, le père Ulrich Makoumbou a, quant à lui, exprimé la gratitude envers la délégation de l'Oskiambu Pointe-Noire conduite par le vice-président, Nazaire Dianzambi. Il s'est empressé de présenter les installations du Foyer Père Anton qui a deux bâtiments ne regroupant que des garçons. Ces bâtiments comportent chacun dix chambres à coucher avec des lits en étage, mais ne sont pas bien équipés à tel point qu'il n'y a même pas de poste téléviseur. Une bibliothèque existe, mais les orphelins manquent de

II^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C-

«De jour en jour, proclamez son Salut»

Textes: Is.62, 1-5; Ps.95; Cor.12, 4-11; Jn. 2, 1-11

Bien-aimés! Dans le récit principal de ce dimanche, il est question de plusieurs réalités de la vie courante. Il est question, d'abord, d'un mariage, puis, d'un repas de fête. Il est question également d'allégresse, de solidarité et de solutions aux problèmes existentiels. Le discours engagé du prophète Isaïe dans la première lecture, la gratuité et le service au cœur de la vie charismatique dans l'Eglise, dans la seconde; des noces de cana, la médiation Mariale en faveur des conjoints et de l'eau au vin pour la résurrection de la vie avec le bonheur... Toutes ces réalités à l'écoute de cette symphonie liturgique ont des résonances particulières dans l'actualité. On peut les considérer simplement sous leur aspect symbolique, ou fondamental pour alimenter notre méditation.

Ceci étant, pendant longtemps on définissait la famille comme: l'ensemble composé d'un père d'une mère et des enfants. Juste allusion, jusqu'au constat des tendances actuelles dont: les familles recomposées, les unions homosexuelles et libres ou les emplois abusifs du lien familial appliqué de façon large sur les animaux de compagnies adoptés en compensation de la progéniture...

Ainsi donc, de la vision noble classique dite trop réductionniste et traditionnelle de la famille, on pourrait pour être dans les normes des civilités du moment, loin de toute discrimination dire la famille sous l'entité d'un groupe de personnes avec leur compagnie animalière, sans la condition de Genre ou de Sexe. Une telle définition ne peut que paraître scandaleuse pour certains, mais tolérable pour d'autres. Pourtant c'est le réel séisme sociologique qui met en danger perpétuel l'avenir du mariage depuis près d'un quart de Siècle, avec pour corollaire la dévalorisation de l'institution chrétienne et civile de la Famille.

Frères et sœurs, de toutes les civilisations, de l'ère primitive au siècle actuel ultra numérique, on ne saurait mieux parler de la famille sans évoquer le phénomène du mariage; il en va de même du mariage sans la famille. En effet, l'un fait autre et l'autre appelle, l'un! Le Droit ecclésiastique, définit le mariage comme «...l'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie (...).» Can.1055, 1.

Mais si on en reste là, on ne va pas très loin dans la perception du lien nuptial, communauté de toute la vie. Il faut encore y joindre certaines valeurs fondamentales telles: l'indissolubilité, le bien des conjoints, la procréation et l'éducation chrétienne des enfants. Or, dans la plupart des cas, de tout ce que l'on vit ou qu'on apprend de ceux qui s'y lancent; le mariage et la famille restent encore une expérience pleine de surprises et de révélations à couper le souffle. En effet, la famille ne cesse d'affronter à longue durée des attentats moraux et physiques, endurer des coups et encaisser des stigmates à cause de la crise identitaire des sociétés actuelles qui rendent un culte tonitruant aux antivaleurs. De ce fait, le mariage édulcoré sombre dans l'habitude et court le risque de devenir un lac (eau) aux profondeurs infernales d'où croupissent (on ne communique plus, on a pris ses habitudes l'un vis-à-vis de l'autre, on s'ennuie, on n'a plus le même centre d'intérêt, on paraît pour des colloques susceptibles de se séparer). Le mariage voit s'étioler tout son charme béatifique et la flamme d'amour s'éteint peu à peu. On n'y voit plus, un moyen de se construire soi-même et de faire s'épanouir les autres. Mais une arène où chacun lutte pour ses propres intérêts et donc, le chagrin s'immisce à la place de la joie. Comme l'évangéliste le fait dire à la mère de Jésus, Marie: «*Ils n'ont plus de vin*». Oui! Les temps qui courent, il est clair que nos familles, notre société n'a plus de vins; vite il faut faire quelque chose. Le miracle de l'eau (la tristesse) changée en vin (l'allégresse) peut-être pour nous aussi un signe, si nous savons être à l'écoute des choses de la vie, quand l'histoire et les problèmes de la société réclament la bravoure du Chrétien. «*Pour la cause de Sion, je ne me tairai pas, et de Jérusalem, je n'aurai de cesse que sa justice ne paraisse dans la clarté, et son salut comme une torche qui brûle.*»

Donc, nous pouvons nous demander comment nous croyants, répondons au S.O.S du crache de l'Amour dans le monde. Comment chacun de nous se sent-il concerné de solidarité avec les couples en détresse autour de nous? Comment chacun de nous travaille à la réussite de l'humanité par le sauvetage de la vraie Famille? En tout état de cause, le mariage du point de vue social, appelé à offrir à l'homme et à la femme une opportunité de devenir adultes; est aussi un autre moyen parmi tant d'autres que la Providence a institué Elle-même pour l'humanité afin d'inventer au quotidien la joie de vivre. Par ailleurs, avec la famille, dans le cadre officiel et sanctifiant du mariage, il y a donc toutes les raisons dans la différence des Genres, de percevoir les réalités de l'existence quotidienne comme un don gratuit de Dieu, un laboratoire de miracles comme aux noces de Cana et un cabinet de médiateur au bonheur des autres.

Certes, le Sacrement du mariage, signe de Dieu-Amour... On ne le perçoit pas de la même façon les uns et les autres. Toutefois, l'amour d'un homme et d'une femme n'est pas qu'une affaire de désir et de plaisir. Il est significatif d'une réalité infiniment plus grande et plus totale. En ce sens, la présence de Jésus auprès de ceux qui se mariaient ce jour-là à Cana veut dire essentiellement que Dieu est partie prenante en tout amour humain. Pas nécessairement pour tout bénir de nos caprices humains, mais pour transformer nos pauvres amours fortuits qui sont bien souvent comme l'eau, sans saveur, imprévisibles et surtout passagers, en un amour qui, comme le bon vin, ne peut que se bonifier dans la durée. Voilà le signe et «*Toi*» quel signe attends-tu?

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Prêtre du Diocèse de Nkayi)

fournitures scolaires essentielles. Pas un seul ordinateur pour l'internet. Le Foyer Père Anton loge près de 42 enfants internes et prend soins de 50 autres enfants de l'extérieur qui sont en âge de scolarité. Tous ces garçons dont l'âge varie entre 8 et 18 ans vont à l'école. Ils possèdent une grande maison avec des matelas insuffisants. Certains orphelins ont du mal à dormir aisément comme l'a indiqué le responsable de l'orphelinat. Du reste, il est difficile de les nourrir avec la conjoncture économique et financière actuelle qui crée une précarité chronique.

Les difficultés du prix des transports bloquent des jeunes gens à se rendre à l'école. En définitive, les orphelins de ces deux localités ont saisi cette occasion pour exhorter les personnes de bonne volonté et le Gouvernement congolais à jeter leur regard de compassion sur eux. Cependant, les responsables ont encouragé les membres de l'Orchestre symphonique Kiambu à demeurer au service de l'humain. Car pour eux, «*celui qui partage à un orphelin prête à Dieu*».

Claire MACK
(Journaliste à Radio-Brazzaville)

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°01/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/
BCHPF-PN,CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	28770 DU 10/10/2019	Plle(s) 05	Plle(s) 05	Section BXA	Superficie 621,68 m ²	COTE MATEVE	Arr,06	Les enfant SALABIACKOU Elqayam-Ben-Li thibault, Nariman-Zohrras, S
2	29805 DU 13/08/2021	Plle(s) 09	Plle(s) 09	Section BN	Superficie 500,00m ²	Tchimbambouka	Arr,06	LOUFOUILOU NGANGA Justine
3	29844 DU 18/03/2021	Plle(s) 15	Plle(s) 15	Section BL	Superficie 400,00 m ²	ngoyo (famille mbelo)	Arr,06	LOEMBA TCHICAYA MOUISOSSOU Marie Françoise
4	28512 DU 18/06/2019	Plle(s) 02	Plle(s) 02	Section BN	Superficie 473,93 m ²	Ngoyo (famille Tchissetchi)	Arr,06	MOUAYA LIMPFOU Sandra Rita
5	29741 DU 29/06/2021	Plle(s) 06	Plle(s) 06	Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGOYO PLAGE	Arr,06	BOUKAKA François
6	29572 DU 15/02/2021	Plle(s) 03	Plle(s) 03	Section BM	Superficie 500,00m ²	Ngoyo (famille tchitouta)	Arr,06	BIYELA BAZOLO Inès Marina
7	29759 DU 16/07/2021	Plle (s) 11 et 12	Plle (s) 11 et 12	Section BM	Superficie 1000,00 m ²	Ngoyo (famille matolo)	Arr, 06	BAGHANA Rufin Sosthene Arsene
8	29491 DU 10/12/2020	Pllles(s) 16	Pllles(s) 16	Section BN	Superficie 250,00,00m ²	NGOYO	Arr, 06	MOYO MAPILA Rosemonde Reine Grace Dominique
9	29778 DU 28/07/2021	Pllles(s) 01 et 03	Pllles(s) 01 et 03	Section BXA	Superficie 844,31 m ²	NGOYO	Arr,06	MOUSSOUNDA NANDY Fabiola Andréa
10	29564 DU 03/02/2021	Plle(s) 1 et 2	Plle(s) 1 et 2	Section BX	Superficie 1000,00 m ²	DJENO(famille tchinanga-nanga	Arr,06	SAMBA Mireille Flore
11	28899 DU 04/02/2020	Plle(s) 06	Plle(s) 06	Section BT	Superficie 500,00 m ²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	OSSEBI GAMPAT Diane
12	23658 DU 14/04/2014	Plle(s) 02 et 03	Plle(s) 02 et 03	Section BL	Superficie 800,00 m ²	NGOYO(famille mbelo)	Arr, 06	MOUKALA-NZIHOU Fred Giscard
13	28873 DU 19/01/2020	Plle(s) 06	Plle(s) 06	Section BM7	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	KALOUÉKO Lydie Florentine
14	29088 DU 29/06/2020	plle(s) 14 et 16	plle(s) 14 et 16	Section BG	Superficie 600,00 m ²	MPAKA	Arr, 06	KIKOUNDI Albertine
15	28923 DU 17/02/2020	Plle(s) 06	Plle(s) 06	Section BM	Superficie 360,00 m ²	NGOYO	Arr,06	TAMBAKASSA Jehanne Leticia Helena
16	29686 DU 28/05/2021	Plle(s) 02	Plle(s) 02	Section NI	Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	DIBANSA NZIENGUET Oloye Diel
17	29807 DU 16/08/2021	Plle(s) 10	Plle(s) 10	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	MBY LOMONGO Alima Rinaelle
18	29626 DU 19/03/2021	plle(s) 01	plle(s) 01	Section BP	Superficie 926,26 m ²	MPITA	Arr, 01	BOULINGUI Lydie Clémence
19	29464 DU 23/11/2020	Plle(s) Domaine	Plle(s) Domaine	Section /	Superficie 5000,00 m ²	Village Ntombi	loango	NGOMA Frédéric
20	28444 DU 08/05/2019	Plle(s) 253, 254, 250 qter	Plle(s) 253, 254, 250 qter	Section H	Superficie 516,25 m ²	Camp 31 juillet	Arr, 01	LOEMBA LECIKA Marie Ange
21	29551 DU 27/01/2021	Plle(s) 201 qter	Plle(s) 201 qter	Section F	Superficie 283,00 m ²	CENTRE VILLE	Arr,01	Société EGC SAS représenté par Mr. TABUNA Marcel
22	25791 DU 20/01/2016	Plle(s) 02 et 03	Plle(s) 02 et 03	Section BL(mbelo)	Superficie 800,00 m ²	COTE MATEVE	Arr, 06	CHAKIROU Lambert
23	29428 DU 06/11/2021	Plle(s) 08	Plle(s) 08	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	MATOLA Jean Paul
24	20701 DU 09/06/2021	Plle(s) 06 et 07	Plle(s) 06 et 07	Section /	Superficie 312,63 m ²	Djéno(famille tchimpanana)	Arr,06	BESSOVI SOSSA Isidore
25	28719 DU 20/09/2019	Plle(s) 01	Plle(s) 01	Section BX	Superficie 500,00 m ²	Djéno(famille tchinangananga)	Arr,0 6	ILILOU DIANGA Sylvanie Chimelle
26	29809 DU 16/08/2021	Plle(s) 107	Plle(s) 107	Section M	Superficie 840,00 m ²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	TCHICAYA Marie Claude
27	24084 DU 01/09/2014	Plle(s) 18	Plle(s) 18	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO (famille mbelo)	Arr, 06	BAGABOULA Albertine
28	26599 DU 01/12/2016	Plle(s) 09 et 10	Plle(s) 09 et 10	Section BL	Superficie 800,41 m ²	NGOYO	Arr, 06	MOUANDZA MABIALA Raissa
29	29804 DU 12/08/2008	Plle(s) 08	Plle(s) 08	Section L	Superficie 1443,53 m ²	LA BASE	Arr, 01	PUMA INTERNATIONAL CONGO S.A
30	29777 DU 28/07/2021	plle(s) 02	plle(s) 02	Section BPsuite	Superficie 500,00 m ²	E.P.LUMUMBA	Arr, 01	OKOBO BEMBE

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Yvon Faustin Magloire
OKEMBA

Fait à Pointe-Noire , le 06 Janvier 2022

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°02/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/
BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29656 DU 23/14/2021	Plle(s) 01, 02, 15 et 16	Bloc 56	Section BM	Superficie 2000,00 m ²	NGOYO	Arr,06	MAKOSSO Mathieu
2	29657 DU 23/04/2021	Plle(s) 04, 05, 06 et 07	Bloc 03	Section BM	Superficie 2000,00m ²	NGOYO	Arr,06	MAKOSSO Mathieu
3	29658 DU 23/04/2021	Plle(s) 01	Bloc 03	Section BM	Superficie 500,000m ²	NGOYO	Arr,06	MAKOSSO MAMBOU Michel Bertrand
4	29807 DU 16/08/2021	Plle(s) 10	Bloc 202	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr,06	MBY LOMONGO Alima
5	29832 DU 24/08/2021	Plle(s) 04	Bloc 75	Section BM1	Superficie 365,05 m ²	COTE MATEVE	Arr,06	MABONGO Fatou Bondi
6	29572 DU 15/02/2021	Plle(s) 03	Bloc 150	Section BM	Superficie 231,10m ²	Ngoyo centrale	Arr,06	MALONGA Chardy La Vie Cael
7	29625 DU 19/03/2021	Plle (s) 07	Bloc 115	Section BM	Superficie 400,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	MBOUSSA MONGO Patience Leonide
8	29587 DU 25/02/2021	Pllles(s) 04	Bloc 3 bis	Section BM	Superficie 442,50m ²	NGOYO	Arr, 06	MOANDHALT Eudes Eric
9	29713 DU 18/06/2021	Pllles(s) 05	Bloc 158	Section BM5e T	Superficie 750,00 m ²	M'vassa (ngoyo)	Arr,06	N'DOUBOU YIMI Yolande
10	26300 DU 08/08/2016	Plle(s) 02	Bloc 61	Section M ²	Superficie 629,52 m ²	TCHIMBAMBA	Arr,1	TATY-GOMA Claude Lardys
11	29756 DU 15/07/2021	Plle(s) 01	Bloc 235	Section BN	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr, 06	HOUNKPODOTE SIDONIE Flora
12	29871 DU 23/09/2021	Plle(s) 05	Bloc 98	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO la plaine	Arr, 06	NGOMA Armeld Guymard
13	29844 DU 02/09/2021	Plle(s) 15	Bloc 49	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO(famille mbelo)	Arr, 06	LOEMBA TCHICAYA MOUISOSSOU Marie Françoise
14	29820 DU 19/08/2021	plle(s) 16 et 17	Bloc 59	Section BL	Superficie 800,00 m ²	NGOYO(famille mbelo)	Arr, 06	MOUNTALOU Aaron Grace Gail, Britt Thérèse Marcy et Kristis Liv D'Altis
15	29218 DU 13/08/2020	Plle(s) 03	Bloc 188	Section N	Superficie 250,00 m ²	Mpaka la poudrière	Arr,06	ADMIREY-BEMBA Prince Aymar
16	21785 DU 02/10/2012	Plle(s) 01 et 10	Bloc 113	Section BM	Superficie 800,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	PEMBELLOT ZOMBO Orphée Gisèle
17	23045 DU 29/10/2013	Plle(s) /	Bloc 40, 41, 44, 45	Section /	Superficie 23100 ,00m ²	FIGNOU-YANDA	Loango	Madame MOGNEGNE Albertine
18	29626 DU 19/03/2021	plle(s) 01	Bloc 13	Section BP	Superficie 926,26 m ²	MPITA	Arr, 01	Tchicaya Vital née Vimalin Marie Medeleine, Tchicaya Vital Kévin, Harol, Vimalin Pierre,
19	29922 DU 05/11/2021	Plle(s) 11	Bloc 58	Section BT	Superficie 650,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	HOUNSINO NGARI Eloi Spero
20	29341 DU 24/09/2020	Plle(s) 11	Bloc 19	Section J	Superficie 204,22m ²	Rue Roi Makoko n° 79	Arr, 01	OPALA LETSYA Oldelia
21	29192 DU 03/08/2020	Plle(s) 06 et 07	Bloc 60	Section BL	Superficie 1000,00 m ²	Nanga Mpili(Ntouakou)	Arr,06	KAMIHOUAKO BAHOUILA Murielle
22	29746 DU 20/01/2016	Plle(s) 02	Bloc 73	Section J	Superficie 479,62 m ²	MPITA Maison d'arret	Arr, 01	Tchicaya Vital née Vimalin Marie Medeleine, Tchicaya Vital Kévin, Harol, Vimalin Pierre,
23	29561 DU 06/11/2021	Plle(s) 01	Bloc 73	Section J	Superficie 241,50m ²	Quartier Maison d'arret	Arr, 01	Tchicaya Vital née Vimalin Marie Medeleine , Tchicaya Vital Kévin, Harol, Vimalin Pierre,
24	20701 DU 09/06/2021	Plle(s) 09 bis	Bloc 34 bis	Section BP	Superficie 600,00 m ²	MPITA	Arr,01	TSILA Pulcherie Stella
25	29494 DU 11/12/2020	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 589,00 m ²	POINTE INDIENNE	Arr,0	MAKOSSO MAMBOU Michel Bertrand
26	28720 DU 20/09/2019	Plle(s) 02	Bloc 82 bis	Section BX	Superficie 500,00 m ²	Djéno (famille tchinangananga)	Arr, 06	ILILOU DIANGA Sylvanie Chimelle
27	25367DU 02/09/2015	plle(s) 10	Bloc 287	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr, 06	DIANZOLO Augustine
28	29627 DU 19/03/2021	Plle(s) 09	Bloc 105	Section BL	Superficie 400,00 m ²	NGOYO(famille mbelo)	Arr, 06	Laurel MOUANDZIBI AMBENDE et Lianitta Ellen épouse Mouandzibi AMBENDE
29	26238 DU 29/07/2016	Plle(s) 01	Bloc 34	Section BT	Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	BOUKAKA Clémence Chantale Francine
30	29494 DU 11/12/2020	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 589,00 m ²	POINTE-INDIENNE	Arr,	DABILO ASSIMANGA Berdy Steph

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Yvon Faustin Magloire
OKEMBA

Fait à Pointe-Noire , le 06 Janvier 2022

CRÉDIT Feti na Feti

Avec la BCH, profitez au maximum
de vos fêtes de fin d'année.

www.bch.cg



Faites vivre des fêtes magiques et inoubliables à vos proches grâce à la BCH.

Pour vous aider à bien préparer les fêtes de fin d'année,
la BCH vous propose une solution simple et adaptée à vos besoins.

Le crédit Feti na Feti est un crédit express accessible à tous
et ayant de nombreux avantages...

- Disponible en 48h seulement,
- Montant pouvant aller jusqu'à 5 000 000FCFA,
- Taux préférentiel 7% remboursable en 8 mois,
- Mise en place souple.

Conditions d'obtention :

Tout client de la Banque Congolaise de l'Habitat
ayant un revenu mensuel domicilié dans nos livres.

Avantages Complémentaires...

Même avec un crédit en cours, vous pouvez toujours bénéficier du crédit
Feti na Feti en fonction de votre capacité de remboursement.

Du 1^{er} Décembre 2021 au 31 Janvier 2022



Av. AMILCAR CABRAL - BP. 987 - Brazzaville - Tél. : +242 06 510 31 04 / 06 510 31 13 / 06 510 31 16



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
 DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs
 Agricoles au Congo
 «PRODIVAC»



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

AMI N° 015/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le Recrutement de Trois (03) Assistants (es) Administratif et Financier pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

Secteur: Agriculture
 Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602
 N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Trois (03) Assistants (es) Administratif et Financier pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement: (1) Assurer la gestion du personnel (gestion des permissions, gestion des congés administratifs, gestion des congés maladies), (2) Elaborer et assurer le suivi du planning des congés, (3) Assurer le suivi des contrats du personnel, (4) Tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel du projet, (5) Assurer la gestion des temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière, (6) Assurer la bonne gestion des véhicules du projet, (7) Suivre les fiches d'utilisation des véhicules, (8) Assurer les opérations de gestion du carburant et de détention des bons de valeurs, (9) Veiller au réapprovisionnement des véhicules en carburant, (10) Assurer la vérification de la conformité des biens et services reçus avec les spécifications du marché ou de la commande, (11) Préparer les documents de paiements (ordres de paiements, bons de commandes, chèques, ordres de virements) et (12) Participer à la rédaction des rapports du projet. Voir les Termes de Références pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions à l'intérieur du Département et à Brazzaville au siège du projet.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se résument ainsi qu'il suit:

- Etre titulaire au minimum d'une licence (BAC+3) en Gestion Administrative, en Gestion Financière, en Gestion des Ressources Humaines ou en Gestion de la Logistique;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans à un poste similaire, de préférence dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, etc.);
- Avoir le contact facile et posséder des capacités à développer et entretenir des bonnes relations interpersonnelles;
- Etre apte à travailler sous pression et dans un environnement

multiculturel;
 - Avoir une bonne connaissance des procédures dans la gestion des fonds financés par les bailleurs internationaux (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, etc.) serait un atout;
 - Avoir la maîtrise de l'informatique (Word, Excel, Power point, Sites Web...).

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°015/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021: RECRUTEMENT DE TROIS (03) ASSISTANTS (ES) ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DES PLATEAUX ET DU POOL», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
 Brazzaville-Congo
 Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31
 E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
 DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 Avis à Manifestation d'Intérêt
 (Services de Consultants Individuels)
 Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs
 Agricoles au Congo
 «PRODIVAC»



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

AMI N° 014/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 pour le Recrutement de Trois (03) Assistants (es) en Suivi-évaluation pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

Secteur: Agriculture
 Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602
 N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le Recrutement de Trois (03) Assistants (es) en Suivi-évaluation pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement: (1) Participer à l'établissement de la situation de référence du projet, (2) Participer à l'élaboration et au suivi du Plan de travail et Budget annuel du projet, (3) Participer à l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation, (4) Participer à l'identification et à l'analyse des indicateurs de suivi sur la base du cadre logique consigné dans le Rapport d'évaluation du projet, (5) Participer à la mise en place des outils pour la collecte et le suivi des indicateurs, (6) Participer à la détermination de l'affectation des ressources pour l'organisation du suivi en déterminant pour chaque indicateur et sur des bases réalistes, le mode de traitement et la périodicité, (7) Participer à la préparation et au suivi du Plan de Passation des Marchés, (8) Participer à l'organisation des ateliers de planification et d'évaluation des activités du projet, (9) Participer à l'appui aux différents services pour le respect des calendriers de travail, (10) Participer à la définition des modalités d'appréciation de la performance globale du projet, (11) Participer à l'interprétation des indicateurs socio-économiques de suivi et (12) Participer à

la rédaction des rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités du projet. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions à l'intérieur du Département et à Brazzaville au siège du projet.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se résument de la manière suivante:

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+3) en Sciences économiques, Sociologie de développement, statistiques, Démographie, Planification ou domaine équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle globale d'au moins cinq (5) dans les domaines de qualification dont au moins trois (03) ans en Suivi-Evaluation dans les programmes et projets de développement financés par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale,

BAD, FIDA, EU etc.);
 - Avoir une expérience dans la collecte et l'analyse des données;
 - Avoir une connaissance de l'outil informatique standards (Word, Excel, PowerPoint, internet);
 - Avoir une expérience dans l'utilisation des outils de collecte de données en ligne et la connaissance d'un logiciel de traitement des données serait un atout.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°014/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021: RECRUTEMENT DE TROIS (03) ASSISTANTS (ES) EN SUIVI-EVALUATION POUR LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DES PLATEAUX ET DU POOL», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC

A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
 Brazzaville-Congo

Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31
 E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

Hellot Matson Mampouya recueille l'avis des femmes

Dans l'optique d'associer toutes les forces vives de la nation à la recherche des solutions aux maux qui minent le secteur de l'éducation, le Haut-commissaire à l'organisation des États généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabetisation, Hellot Matson Mampouya s'est entretenu le 7 janvier dernier à Brazzaville avec les membres du Conseil consultatif de la femme. Les deux parties ont échangé sur le rôle de la formation de la femme et de la jeune fille dans le développement du Congo.

L'échange avec Antoinette Kebi, secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, a permis à Hellot Matson Mampouya, d'examiner les contours essentiels de la question de l'éducation de la jeune fille et de la femme. La secrétaire exécutive s'est engagée à apporter la contribution du Conseil consultatif de la femme et à participer activement aux assises des États généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabetisation, a indiqué le Haut-commissaire. Les questions de l'éducation de la jeune fille et de la femme

restent déterminantes pour la mise en œuvre des politiques éducationnelles, car les femmes constituent non seulement la couche sociale la plus vulnérable mais également la population majoritaire au Congo. Leur apport dans ce processus de préparation des états généraux de l'éducation nationale est une volonté manifeste des pouvoirs publics de combattre les inégalités sur le genre et de promouvoir une masculinité positive. «Comme vous le savez, nous sommes en plein processus de l'organisation des États généraux de l'éducation



Les deux parties à l'issue de l'échange

nationale. Le Conseil consultatif de la femme, qui a pour vocation d'émettre les avis sur les questions spécifiques liées à la femme, ne peut rester en marge de ce processus. Dans notre pays, les femmes sont les plus nombreuses et on ne peut pas parler des sujets de la société sans les associer», a déclaré

le Haut-commissaire H. Matson Mampouya. A l'issue des concertations avec les forces vives, un rapport sera déposé à la Primature et à la Présidence de la République. Les deux institutions décideront de la date des assises.

E.M.-O.

CONGO-OMS

L'amélioration de la santé maternelle, un défi majeur

Le ministère de la Santé et de la population en partenariat avec la représentation de l'OMS au Congo, a organisé le 2 décembre 2021 un atelier relatif à la présentation du rapport de la revue de la Stratégie intégrée pour la santé maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent au Congo. Il en ressort que l'amélioration de la santé maternelle demeure un pari malgré les efforts fournis ces dix dernières années par le Gouvernement et ses partenaires. C'est dans ce cadre que le Programme national de développement de la santé (PNDS) 2018-2022 a fait de l'amélioration de la santé maternelle une de ses priorités.

Chaque année, plus de 350.000 femmes décèdent des suites de complications évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement. Seulement 1% de ces décès surviennent dans les pays à revenu élevé. Ce tableau montre l'importance de ce problème pour les pays en voie de développement comme le Congo. Parmi les causes de ces décès, plus de 70% dans le monde proviennent des hémorragies, des troubles liés à l'hypertension, des infections, des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité et des dystocias. S'agissant de la situation des enfants, environ 8 millions meurent des causes évitables dont 20% des moins de 5 ans. Ces décès sont dus à des infections aiguës des voies respiratoires, et 40% meurent chaque année du paludisme, notamment dans des pays endémiques. Pour le conseiller en santé du représentant de l'OMS au

Congo, Nouhou Hamadou, la plupart des décès maternels pourraient être évités grâce à des soins médicaux de bonne qualité, accessibles et en temps voulu et, surtout, abordables financièrement. «Une telle situation ne pouvait laisser indifférent la communauté africaine et internationale. C'est pourquoi, en septembre 2015 le secrétaire général des Nations Unies a lancé la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, afin de renforcer la résilience des systèmes de santé et d'améliorer la qualité des services et leur accessibilité en faveur des femmes, des enfants et des adolescents», a rappelé Nouhou Hamadou. La stratégie qui a fait l'objet de l'atelier a été élaborée en 2017 avec pour objectif de réduire en 2022 les ratios suivants: pour la santé maternelle, on devrait passer de 436 à 230 pour 100.000 naissances vivantes; pour la santé néonatale, de 21% à 17% pour 1000 décès. Pour les



Les officiels entourés des participants

enfants de moins de 5 ans, la courbe régressait de 52% à 41% pour 1000 naissances vivantes. La mise en œuvre de cette stratégie devrait garantir d'ici 2030 un renforcement des capacités institutionnelles du ministère de la Santé et le renforcement des capacités opérationnelles des structures de santé afin que la prise en charge du couple mère-enfant soit améliorée. «A six ans de la mise en œuvre des ODD et à quatre ans de la mise en œuvre de notre stratégie, il a fallu qu'on s'arrête afin de faire le point du chemin parcouru, sur les progrès réalisés et tirer les leçons, afin d'envisager l'avenir avec sérénité», a déclaré Nouhou Hamadou, tout en assurant de l'appui de l'agence onusienne dans le processus de l'atteinte

de l'objectif visé d'ici 2030. Le Congo est depuis l'an 2000 dans une dynamique contre la mortalité maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent a rappelé le directeur général de la Population Paul Oyéré Moké, au nom du ministre de tutelle Gilbert Mokoki. C'est dans ce cadre que le Congo avait élaboré et mis en œuvre la feuille de route 2008-2015 pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle... Cette feuille de route a permis de réduire la mortalité maternelle... de 780 décès pour 100.000 naissances vivantes à 436 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2015, s'est félicité le directeur général de la Population.

E.M.-O.

VIE DES ASSOCIATIONS

L'association Trèfle bleu s'engage à autonomiser les orphelinats

En fin d'année, plusieurs Organisations non gouvernementales et politiques s'emploient à des activités de bienfaisance. Dont la distribution des vivres aux personnes vulnérables et des jouets aux enfants, etc. L'association Trèfle bleu n'est pas restée en marge de la tradition.

Lors du déroulement de son programme dénommé «Smile» (redonner le sourire) aux orphelins vendredi 24 décembre 2021, à Mfilou-Ngamaba, dans le 7^e arrondissement de Brazzaville, sa coordonnatrice nationale, Ursule Ngatsele, a annoncé la volonté de l'association de rendre autonomes les orphelinats grâce aux

activités génératrices de revenu, notamment dans le domaine de l'agriculture. «Au-delà de la nourriture, des jouets et des habits, un grand programme se cache: rendre autonomes les orphelinats gérés par les femmes... car après les fêtes, la vie continue...», a-t-elle affirmé. Plutôt que de les voir toujours tendre la main, l'association



Ursule Ngatsele

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LES CORPS AUTOPSIÉS

Etablir la vérité

Les conclusions du rapport de l'autopsie réalisée sur les corps inertes trouvés dans les geôles du commandement territorial des forces de police de Brazzaville, anciennement connu sous le nom de commissariat central, au début du mois de novembre dernier, révèlent que leur mort est la conséquence des sévices des policiers. Ces conclusions ont fait l'objet d'une conférence de presse mercredi 8 décembre 2021, au siège du Centre d'actions pour le développement (CAD), à Brazzaville. Elle a été donnée par Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif de cette organisation, en présence des parents des victimes.



Trésor Chardon Nzila Kendet, pendant sa conférence de presse

Les conditions de détention dans les geôles de l'ex-commissariat central sont la cause des décès de ces Congolais. La découverte des corps a suscité des polémiques qui ont poussé à connaître les vraies causes de leurs décès. C'est pourquoi, il a été fait recours à la médecine pour établir la vérité. Et, le rapport détaillé intitulé «Sois forte, ce sont des choses qui arrivent» a été produit à cet effet, a dit Trésor Chardon Nzila Kendet. Toutefois, les autorités n'ont enclenché aucune enquête effective, indépendante et impartiale permettant de faire la lumière de ce drame, d'identifier les auteurs, les responsables et de les poursuivre en justice. Le Gouvernement s'est contenté de dire que «ces décès intervenus sont accidentels et sont probablement liés à la surpopulation carcérale», a révélé le conférencier, avant d'ajouter que «pour mettre fin à la polémique suscitée par les révélations faites à ce sujet, le CAD et les familles des victimes ont fait recours à un médecin légiste. Les quatre corps sans vie de Keurty Eleck Brandon, Pernel Guillano Loubaki, Hyppolyte Dokouro Guira et Arnaud Embouet Mondzola identifiés, pour l'heure, ont été autopsiés. Et, les conclusions de l'autopsie indiquent clairement que les causes du décès sont l'usage des coups et blessures volontaires, a affirmé le directeur exécutif du CAD. Au regard de la gravité de cette affaire, mais aussi de la récurrence des décès en détention, le CAD a formulé des recommandations dans ce rapport.

Au Gouvernement, il demande, entre autres, dans l'immédiat, de présenter des excuses aux familles des victimes, de prendre en charge tous les frais liés aux obsèques et de décréter des mesures sociales d'accompagnement au profit des familles. A court terme, le Gouvernement doit veiller à ce que le décret n°2016-380, portant remise totale ou partielle de peines soit réellement et pleinement appliqué. Il doit mettre en place, le plus vite possible, une inspection indépendante des prisons et d'autres lieux de privation de liberté.

Philippe BANZ

CHANGEMENT DE NOM

Moi, mademoiselle OKOYA ONOUNGOUA KIBA Felvia, décide de changer la graphie de mon nom.

Dorénavant, mes nom et prénoms s'écriront de la manière suivante: HOKOYA ONOUNGOUA KIBA Felvia.

Toute personne susceptible de faire opposition à ce changement d'identité est tenue de se manifester.

Trèfle bleu, avec l'aide de ses partenaires, estime qu'il est possible de leur acheter des espaces de terre, des outils de travail... pour les cultures vivrières et commerciales. Ainsi, ils pourront cultiver les maniocs, les légumes, etc., pour subvenir à leurs besoins alimentaires, et vendre le surplus pour avoir de la finance susceptible de leur permettre d'acheter les habits, les jouets... pour les enfants dont ils ont la charge, sans recourir aux donateurs. Entre temps, pour redonner le sourire aux enfants dont l'affection et la tendresse parentales ne sont plus qu'un lointain souvenir, l'association Trèfle bleu a

fait comme tous les autres, elle a procédé, en plus des habits, à la distribution des jouets. Au total, 65 enfants des orphelinats Béthanie (Moungali) et la Bonne semence de Kinsoundi (Makélé-kélé) ont été servis. Créée en 2019, l'association Trèfle bleu a, entre autres objectifs, celui de promouvoir la visibilité de la femme dans ses actions à travers le monde, de soutenir les actions de promotion et d'épanouissement, d'affirmer et de développer sa prise de conscience sur tous les enjeux de son environnement.

Marcellin MOUZITA

ENFANCE

Le Samusocial de Pointe-Noire à l'avant-garde de la protection des enfants

Tous les 20 novembre, date de l'adoption à l'unanimité à l'ONU, de la Convention relative aux droits de l'enfant, est célébrée la Journée internationale des Droits de l'enfant. Cette date aussi est celle de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de la déclaration des Droits de l'enfant en 1959. Chloé Wagner, directrice du Samusocial Pointe-Noire revient sur cette journée dans l'interview qu'elle nous a accordée en novembre dernier, en insistant sur la vulnérabilité et l'innocence de l'enfant. **«L'enfant, être vulnérable et innocent, ne doit jamais être violenté»,** dit-elle.

***Mme Chloé Wagner, pouvez-vous nous expliquer le thème de la Journée internationale des Droits de l'enfant cette année?**

** Cette année, l'action est mise sur la prévention de la violence envers les enfants. Car, cela fait partie de l'un des droits. Le 20 novembre est le jour anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Cette date est pour nous comme un événement. Mais tout au long du mois de novembre, nous avons mené une campagne de sensibilisation dans tous les arrondissements de Pointe-Noire. Pour ce faire, nous avons travaillé avec une vingtaine d'associations locales qui œuvrent pour les Droits des enfants ou pour la protection des enfants de manière générale. Nous avons mis en place des outils de sensibilisation qui sont des petits flyers pour sensibiliser les familles sur le danger qu'il y a à user de violence en famille.

***Quelles activités aviez-vous prévu au Samusocial pour cette Journée?**

** Pour la journée du 20 novembre, nous étions un peu déçu à cause de la situation sanitaire qui s'est dégradée depuis le mois d'octobre dernier au Congo en général, et à Pointe-

Noire en particulier. Au départ, on avait prévu une marche de solidarité qui partirait du Point Kasai jusqu'à la préfecture, avec une lettre ouverte au préfet et à toutes les instances travaillant dans la ville de Pointe-Noire, afin de sensibiliser à cette cause des Droits de l'enfant. On avait aussi l'idée d'avoir avec nous un jeune homme qui depuis peu de temps est devenu ambassadeur de l'UNICEF, il s'appelle Sam Samourai, un artiste assez connu. L'idée était d'utiliser le concept de cet artiste et d'autres tribunes, notamment des pièces de théâtres, afin d'attirer du monde et sensibiliser aussi. Mais, avec la situation sanitaire, ça n'a plus été possible d'avoir cette marche. Aussi avait-t-on décidé que chaque centre célèbre cette Journée. Et au Samusocial de Pointe-Noire, on s'était organisé avec les enfants pour être à tous les événements que chaque association avait célébré. Cela était la puissance de notre action.

***Il y a de plus en plus d'enfants dans les rues, est-ce le phénomène qui s'aggrave où les décideurs qui perdent pied?**

** La raison principale pour laquelle les enfants arrivent à la rue, c'est la violence au sein



Chloé Wagner

des familles. Ça peut être des accusations de sorcellerie par exemple, il y a aussi le divorce des parents, etc. Ces violences peuvent être verbales, psychologiques, et parfois physiques. Dans la famille, elles sont la cause première du phénomène des enfants et jeunes en situation de rue. Depuis 2015, la crise économique qui sévit à Pointe-Noire en particulier liée à la situation pétrolière aggravée par la crise sanitaire se traduit par l'augmentation des violences et du nombre d'enfants dans la rue. Mais, avec la prise en charge, avec nos partenaires, nous essayons d'augmenter nos capacités d'accueil pour pouvoir faire face à ce phénomène. La stratégie est de continuer à faire ce qu'on peut faire et d'accroître nos actions de sensibilisation, de prévention; de nous déployer pour faire en sorte que la tendance s'inverse et que le nombre d'enfants qui arrivent à la rue puisse baisser

de nouveau.

***Comment s'en sortent les enfants qui ne sont plus sous votre tutelle dans un pays qui manque de débouchés?**

** Nous, nous avons trois choses qu'on propose à ces jeunes. Nous sommes des hébergements d'urgence pas un orphelinat et nous ne gardons pas des enfants longtemps. Car ils sont là pour des raisons médicales, de repos afin de pouvoir un peu se stabiliser puisque la vie de rue fait qu'ils ont beaucoup de dysfonctionnement dans leurs relations. Arrivés chez nous, ils apprennent à réapprendre à vivre normalement. On oriente les enfants vers les structures partenaires comme le Foyer père Anthonio, etc., afin qu'ils puissent retourner à l'école et repartir dans un fonctionnement un peu classique. Mais l'hébergement s'arrête dès l'âge de 18 ans. Après cela, nous avons mis en place des programmes de formation et d'insertion professionnelle pour les jeunes qui sont dans la rue ou dans les foyers de nos partenaires pour qu'ils puissent bénéficier d'une formation par exemple. Nous avons beaucoup de jeunes qui font de la mécanique. Nous, nous les accompagnons; nous les aidons dans le transport et à avoir un logement, des ressources, des matériels pour aller à leur formation. À l'issue de cette formation, nous essayons de les appuyer pour qu'ils puissent avoir les stages dans les entreprises partenaires, par exemple à Congo Terminal et à Bolloré. L'année dernière sept jeunes ont été en stage

IN MEMORIAM

13 janvier 2009 – 13 janvier 2022, cela fait treize (13) ans qu'il a plu à Dieu d'arracher à notre affection notre père, Monsieur Doudou Servais MOUALA.

En cette date commémorative, nous implorons la divine miséricorde pour que son âme repose en paix et qu'à jamais brille sur lui l'Etoile d'une vie éternelle. Il reste toujours présent dans nos cœurs.

A tous ceux qui l'ont connu, nous demandons d'avoir une pensée pieuse pour lui.



Les enfants MOUELA

dans les entreprises partenaires. D'autres formations existent pour leur montrer comment être entrepreneur et monter sa propre entreprise. Nous avons 30 jeunes qui sont en formation à Don Bosco au Fond Tié-Tié. Mais, certains n'arrivent pas au bout du processus, par contre d'autres s'en sortent.

***Comment souhaitez-vous que la société vous aide?**

** Que dans les familles les choses se passent un peu différemment pour éviter que les enfants arrivent à la rue. Mais, pour ceux qui sont déjà dans la rue, nous essayons de travailler

sur le regard qu'on porte sur eux. La société devrait être attentive à nos messages qui disent bien "attention les enfants en situation de rue et les bébés noirs, ce n'est pas la même chose". Nous souhaitons aussi que la société fasse attention à nous en tant que structure qui soutient ces enfants, car nous faisons de telle sorte qu'ils aient un projet de sortie de rue et avoir les moyens de mise en œuvre pour pouvoir vivre autrement.

Propos recueillis par **Madocie Déogratias MONGO**

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«Mlink»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA

Siège social: Quartier Sympathique, vers la commune de Mvoumvou, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt décembre deux mil vingt et un, enregistré le vingt-deux décembre de la même année, Folio 242/1 n°2046, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MLink SARL U, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Sympathique, vers la commune de Mvoumvou. Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Changé l'ancienne dénomination sociale, RICARTH PACKING, par Mlink;
- Transféré le siège social anciennement établi à Pointe-Noire, 21, Rue Loémé, vers la Ponténégrine, désormais à Pointe-Noire, quartier Sympathique, vers la commune de Mvoumvou ;
- Changé l'objet social en remplaçant les anciennes activités par:
 - Distribution, vente des produits et services de transfert d'argent (Western Union, Money Gram, MTN mobile money, Airtel Money ...);
 - Distribution, vente des produits et services de télécommunication (Carte Sim, crédit de communication, argent mobile, téléphone, modem ...);
 - Distribution, vente des produits et services de télédiffusions (Canal+, StarTimes...);
 - Vente des équipements électroniques et informatiques;
 - Commerce général;
 - Commerce en ligne;
 - Le négoce des produits agroalimentaires et tous les autres produits assimilés ;
 - Agence de voyage (vente de billets d'avions);
 - Services de fournitures de bureau ;
 - Apporteur d'affaires ;
 - Développement et commercialisation d'application informatique/logiciel;
 - Prestation de services et ingénierie informatique ;
 - Conditionnement des produits alimentaires ;
 - La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés destinées à réaliser semblable objets soit par voie d'apport, de souscription ou autrement, soit par voie de fondation ou de création de ces sociétés.

Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 27 Décembre 2021 sous le n°CG-PNR-01-2021-0-00011.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE**



CEGELEC CONGO

Succursale de la société CEGELEC SA,
Société de droit camerounais,

Ayant son siège social sis à l'autoroute de l'aviation, Bonaloka, B.P.: 4507,
Douala, Cameroun

Adresse des bureaux de la succursale: au 250, avenue du Havre, B.P.: 1221
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2010-B20-01711

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration de la société CEGELEC SA, en date du 11 octobre 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, le 9 novembre 2021, sous le répertoire numéro 576/MN/021, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 24 novembre 2021, sous le numéro 8832, folio 220/12, les administrateurs de ladite société ont notamment décidé de nommer Monsieur David VERNIER, en qualité de représentant de la succursale du Congo, en

remplacement de Monsieur Philippe GADENNE. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué le 18 décembre 2021, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00002.

L'inscription de la décision de changement du représentant de la succursale du Congo dudit registre a été constatée le 20 décembre 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-M-00033.

Pour avis,

Le Conseil d'administration.



CEGELEC TPI

Succursale de la société CEGELEC SA,
Société de droit camerounais,

Ayant son siège social sis à l'autoroute de l'aviation, Bonaloka; B.P.:4507,
Douala, Cameroun

Adresse des bureaux de la succursale: 250, avenue du Havre, B.P.: 1221
Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2016-B20-00848

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration de la société CEGELEC SA, en date du 11 octobre 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, le 9 novembre 2021, sous le répertoire numéro 575/MN/021, enregistré à Pointe-Noire (Recette Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 24 novembre 2021, sous le numéro 8829, folio 220/9, les administrateurs de ladite société ont notamment décidé de nommer Monsieur David VERNIER, en qualité de représentant de la succursale du Congo, en

remplacement de Monsieur Philippe GADENNE. Dépôt dudit procès-verbal a été effectué le 17 décembre 2021, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2021-D-00001. L'inscription de la décision de changement du représentant de la succursale du Congo dudit registre a été constatée le 20 décembre 2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-M-00032.

Pour avis,

Le Conseil d'administration.



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»

AMI N° 012/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le Recrutement de Seize (16) Chauffeurs pour l'Unité de Coordination du projet et les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.

Secteur: Agriculture
Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602
N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Seize (16) Chauffeurs pour l'Unité de Coordination du projet et les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment: (1) Assurer un service de conduite prudente et sûre, (2) Assurer les travaux de coursier de l'UCP et Antennes du PRODIVAC, (3) Utiliser de façon adéquate le véhicule, (4) Remplir le cahier de bord pour tous les déplacements effectués et faire signer le cahier par le superviseur et les passagers autorisés, (5) Veiller à la propriété et au bon fonctionnement du véhicule (vérification permanente des éléments de base, carburant, huile, eau, pneus, essuie-glace, kilométrage...), (6) Effectuer les petites réparations en cas de panne, prendre toutes les dispositions pour les grosses réparations et s'assurer que le véhicule est maintenu propre, (7) S'assurer de la disponibilité dans le véhicules des documents et fournitures nécessaires tels que : la carte grise, assurance, kit de premier secours, etc, (8) Tenir une fiche de suivi détaillée et précise des mouvements du véhicule, (9) Conduire les équipes de l'UCP-PRODIVAC et des Antennes dans leurs déplacements officiels à Brazzaville ou dans d'autres localités couvertes par le projet, (10) Assurer les tâches d'appui ponctuel (photocopies, assemblage, reliure etc.), (11) Prendre et déposer à domicile,

les consultants dudit projet et (12) S'assurer de la disponibilité des documents suivants: (Assurance du véhicule; documents de bord du véhicule et les ordres de mission le cas échéant). Voir les Termes de Références pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Brazzaville, Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions de terrain.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier : (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se présentent comme suit:

- Etre détenteur au minimum d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout diplôme équivalent;
- Etre détenteur d'un permis de conduire B, C, D datant de dix ans minimum;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des automobiles;
- Avoir une expérience d'au moins trois ans dans la conduite des hautes personnalités;
- Avoir une expérience de travail dans les programmes projets

- est un atout;
- Avoir une aptitude à effectuer des petites réparations en cas de panne de véhicules;
- Avoir un sens élevé de responsabilité, de discrétion, de la courtoisie et du tact;
- Connaissance du contexte institutionnel et géographique du pays est un atout;
- Etre apte à travailler sous pressions dans les délais contraignants.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°012/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021: Recrutement de Seize (16) Chauffeurs pour l'Unité de Coordination du projet et les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, des Plateaux et du Pool», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/06 858 92 75/ 06 450 52 70
E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»

AMI N°007/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le recrutement de Trois (03) Chefs d'Antennes pour Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

Secteur: Agriculture
Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602
N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Trois (03) Chefs d'Antennes pour Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment: (1) Coordonner, orienter et suivre les activités mises en œuvre par le Projet dans le cadre de l'exécution du Programme de travail et Budget Annuel en liaison avec tous les cadres de l'UCP; (2) S'assurer de l'exécution efficace des budgets alloués aux activités; (3) Participer aux campagnes de sensibilisation des populations cibles sur les activités du Projet dans le département; (4) Appuyer les Directions départementales concernées, dans la planification et l'exécution des activités du projet; (5) Assurer l'évaluation des conventions et des contrats de performance des prestataires de services locaux; (6) Superviser en relation avec le bureau de contrôle, les réceptions partielles des travaux; (7) Participer aux réceptions provisoires et définitives des travaux conjointement avec les bénéficiaires et les autorités départementales; (8) Participer et appuyer les missions d'appui technique, de supervision et de la revue à mi-parcours et (09) Produire des rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable,

après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se présentent comme suit:

- être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+5) en développement rural, génie-civil; agronomie, zootechnie, aquaculture, foresterie, management des projets, agro-économie, sociologie de développement ou dans un domaine similaire;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dont au moins cinq (05) ans à un poste similaire dans un projet financé par les bailleurs internationaux (Banque Mondiale, BAD, FIDA et UE etc.);
- avoir une expérience avérée dans le management des projets et le suivi des activités des producteurs, groupements coopératifs et ONG agricoles;
- avoir la connaissance des chaines de valeurs ciblées par le PRODIVAC;

- avoir une bonne connaissance du milieu rural congolais notamment de la zone d'intervention du projet;
- connaître au moins une langue nationale (Kituba, Lingala) serait un atout;
- avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (Word, Excel, Power point) et de l'utilisation de l'internet.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°007/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021: Recrutement de Trois (03) Chefs d'Antennes pour Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, des Plateaux et du Pool», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 3131
E-mails: prodivaccongo@gmail.com/pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO**



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

**Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»**

AMI N° 011/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le Recrutement de Quatre (04) Secrétaires pour l'Unité de Coordination du projet et les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Quatre (04) Secrétaires pour l'Unité de Coordination du projet et les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment: (1) Réceptionner, trier, diffuser les informations (courrier, messagerie électronique, téléphone, internet...); (2) Assurer le traitement du courrier (courrier départ et courrier arrivée); (3) Gérer le suivi des parapheurs et vérifier les courriers mis à la signature du Coordonnateur; (4) Concevoir et mettre en forme les documents; (5) Rédiger les courriers; (6) Classer et archiver les dossiers et la documentation physique; (7) Numériser et organiser l'archivage électronique des dossiers et de la documentation; Organiser et gérer les réunions et agenda du projet; (8) Assurer l'accueil physique et téléphonique; (9) Etablir les besoins en matériels et fournitures des services. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les

modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont : Brazzaville, Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier : (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se résument de la manière suivante:

- Avoir un diplôme Universitaire de niveau Bac +2 au moins en secrétariat de direction ou équivalent;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans dont deux (02) ans dans une position similaire dans les structures publiques, privées ou dans les projets de développement des bailleurs de fonds (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Agence Française de Développement et l'Union Européenne etc);
- Avoir une connaissance générale des procédures de gestion de projets des Bailleurs de fonds (BAD; AFD, EU et Banque Mondiale) serait un atout;

- Avoir une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, internet et autres outils de communication);
- Avoir une connaissance en gestion administrative et en ressources humaines;
- Avoir une maîtrise de la langue française.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes : de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N° 011/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021 : RECRUTEMENT DE QUATRE (04) SECRETAIRES POUR L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET ET LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DU POOL ET DES PLATEAUX», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31
E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO**



**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

**Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»**

AMI N° 010/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le Recrutement de Trois (03) Techniciens en système de production agrosylvopastoral pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Trois (03) Techniciens en système de production agrosylvopastoral pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement: (1) Participer à l'élaboration du programme de travail et budget annuels (PTBA) au niveau départemental; (2) Participer au suivi régulier de proximité du projet et des prestataires dans les domaines agroforestier, d'élevage et piscicoles dans le département concerné; (3) Participer à l'identification et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeurs ciblées de sa zone; (4) Participer à la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des opérations; (5) identifier les besoins des producteurs; (6) Apporter un appui technique à la mise en œuvre des activités agrosylvopastorales aux organisations et plateformes des producteurs; (7) Travailler en synergie avec les différents services décentralisés du Ministère en charge de l'agriculture, ainsi qu'avec les partenaires intervenant dans les volets relevant de son domaine de compétence; (8) Participer aux missions de supervision du projet dans le département concerné (9) Rédiger les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions à l'intérieur du Département et à Brazzaville au siège du projet.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et/ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se résument de la manière suivante:

- être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+3) en agronomie, zootechnie, aquaculture, développement rural, foresterie ou dans un domaine similaire;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dont au moins trois (03) à un poste similaire dans les programmes publics ou privés: entreprises agricoles, groupements coopératifs, ONGs ou projets de développement financés par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, FIDA et EU);
- avoir une expérience avérée dans l'encadrement et le suivi des activités des producteurs, groupements coopératifs et

ONG agricoles;

- être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un cadre multiculturel;
- avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (Word, Excel) et de l'utilisation de l'internet;
- avoir une bonne connaissance du milieu rural congolais notamment de la zone d'intervention du projet;
- connaître au moins une langue nationale (Kituba, Lingala) serait un atout.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°010/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021: RECRUTEMENT DE TROIS (03) TECHNICIENS EN SYSTÈME DE PRODUCTION AGROSILVOPASTORAL POUR LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DES PLATEAUX ET DU POOL», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/ 04 464 31 31
E-mails: prodivaccongo@gmail.com
pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU

LIVRES

Prince Malela publie «Nous étions jeunes et ambitieux»

Promoteur culturel, président de l'association Les Congolais de Lille, ville où il est basé depuis 2006, Prince Malela a signé, en décembre 2021, son premier livre: «Nous étions jeunes et ambitieux».

Le livre de 64 pages, publié à compte d'auteur, est un récit autobiographique subdivisé en sept parties: «L'appel de la nuit», «Les premiers pas», «Les premières initiatives», «Au cœur de la nuit», «Après l'afrojaginter», «L'Afropop store», «La promotion de la culture afro-politaine».

Le néo-écrivain dédie son coup d'essai à son père, Maurice Claude Malela-Soba, homme politique congolais, rappelé à Dieu le 18 novembre 2020, et qui, selon lui, a toujours été «l'une de ses plus grandes sources d'inspiration». «J'ai souhaité écrire ce livre pour rendre un hommage à la culture afro, cette culture à laquelle j'ai consacré plusieurs années de ma vie et qui m'a permis de vivre tant de belles choses! J'ai souhaité l'écrire pour rendre également hommage à toutes ces personnes de ma génération, ces «jeunes et ambitieux» (notamment ceux qui ne sont plus de ce monde), qui ont inlassablement œuvré à la promotion de la culture afro, lors de ces dernières décennies. J'écris ainsi ce livre avec le désir de consigner une trace de l'histoire de cette culture afro qui nous est si chère, et avec le désir de la transmettre aux nouvelles générations.

Une démarche qu'il me paraît urgent de mener en ces temps où tant de choses que connut ma génération tendent à disparaître...», soutient l'auteur, dans l'avant-propos du livre. Extrait du premier chapitre, intitulé «L'appel de la nuit»: «...C'est cette histoire que je voudrais ici vous conter, l'histoire de ces jeunes Afros que nous fûmes, qui désirèrent ardemment entreprendre, et qui désirèrent promouvoir leurs racines africaines (en France).

J'ai été attiré par le milieu de la nuit, dès mon enfance. Cela a démarré au Congo, où le jeune garçon que je fus s'intéressait à l'univers de la fête, notamment la musique. Ce goût de la fête (et des sorties) fut encouragé par une grande sœur (de dix ans mon aînée), fêreuse de musique congolaise et qui sortait beaucoup. Elle fréquentait les bars-dancing et les night-clubs en vogue à l'époque au Congo. C'est donc elle qui me transmit le virus! Et c'est dans ses pas que j'affinai mes goûts musicaux ainsi que mon life style axé sur la fête et les sorties. Le petit garçon (visiblement précoce) que je fus envoyait la liberté dont jouissait ma grande sœur. Et au fond de moi, tel un adolescent qui eut hâte d'avoir son permis de conduire,



Prince Malela

je fus impatient de voir mon tour arriver, et d'être ainsi en âge de sortir. Lorsque ma mère vint s'installer en France, et que je resta au Congo (alors que j'entraî à peine dans l'adolescence), j'accédai enfin à cette liberté (du moins ce que je considérai à l'époque comme tel) que j'enviai à ma grande sœur et que j'espérai tant. Je commençai à sortir, cependant, je ne pus fréquenter le milieu de la nuit, car mon jeune âge ne me le permettait toujours pas. J'effectuai simplement quelques sorties entre amis autour de loisirs consacrés habituellement aux enfants que nous fûmes encore, et, un jour, j'assistai également à un concert donné en plein air par l'artiste Papa Wemba (qui venait de sortir l'album «Fula Nguengue»), au «Boulevard des armées» (que l'on rebaptisa plus tard «Boulevard Alfred Raoul»).

Ce fut mon premier vrai contact avec le monde de l'événementiel en tant que spectateur, mais ce ne fut pas le dernier! Quelques mois plus tard, je quittai le Congo et je rejoignis ma mère et ma sœur en France (elles s'y étaient installées quelques années plus tôt).

Prince Malela est d'origine congolaise. Il a évolué dans le domaine événementiel afro pendant plusieurs années, et a collaboré avec plusieurs acteurs de la scène culturelle afro.

Marié et père de deux enfants, depuis son arrivée à Lille, il a œuvré à la promotion de la culture afro dans la métropole lilloise, à travers divers événements et initiatives: expositions, conférences, défilés de mode, pop-up stores...

Véran Carrhol YANGA

WORLD MUSIC

Youssou N'dour, le prince de la musique africaine !

Artiste-musicien de renommée internationale, talentueux, engagé et homme d'affaires brillant, Youssou N'dour est adulé par de nombreux mélomanes qui se sentent proches de lui. Au-delà du Sénégal, sa musique et son style sont appréciés dans divers milieux et par des personnes de différents âges.



Youssou N'dour

Parcours de l'artiste

Surnommé "You", Youssou N'dour est né en 1959 à Dakar au Sénégal (quartier de la Médina). Fils d'une griotte, il commence à chanter à l'âge de 13 ans. Son premier groupe, c'est l'Etoile de Dakar". Il chante en wolof, français et anglais. Son style musical préféré c'est le mbalax, mais, il adore aussi le rap et le reggae.

Le foot est son sport préféré. Pendant ces concerts, les salles sont archi-combles, exceptée cette période de pandémie à coronavirus où il faut tenir compte des mesures barrières et d'autres dispositions. Youssou N'dour travaille souvent avec des plus grands artistes. Il s'est également lancé dans les affaires, créant des studios d'enregistrement ou montant une maison de production.

Avec le "Super Etoile", ils enregistraient à la radio. C'était aussi un mouvement qui suivait une philosophie différente de ce qui se faisait en musique à une certaine époque. Ils étaient critiqués parce qu'ils étaient révolutionnaires et s'éloignaient du folklore local. La musique de "You" est ouverte parce qu'il voyage beaucoup, et il reçoit de l'influence. Dans le disque Joko qui signifie trait d'union, il a associé la voix de Peter Gabriel, avec lequel il s'est passé quelque chose artistiquement. Il voulait que Joko ait un rapport avec la rue. Son album "The Guide" a également eu du succès un peu partout. Mais l'Afrique reste sa priorité. Fou de foot complètement, par un concours de circonstance, il lui a été demandé par rapport à son talent et à l'une de ses compositions de faire quelque chose avec l'une de ses chansons pour la Coupe du monde de 1998. Très honnêtement, il espérait tout juste pouvoir assister à cette compétition planétaire, et il s'est retrouvé composer l'hymne officiel. Au fil des années, Youssou N'dour a gravi les marches. Il a multiplié des spectacles, composé et enregistré d'autres titres à succès. Dans sa disco-

graphie, on peut citer des œuvres comme: "Immigrés" (1983); "Djanmil" (1984); "Nelson Mandela" (1985); "The Rubber band" (1987); "The Lion" (1989); "Set" (1990); "Xippi" (1991); "Eyes open" (1992); "The Guide" (1996); "Joko" (2000), etc. De nombreux auteurs africains et européens ont écrit des ouvrages sur l'artiste. En fonction de son savoir-faire et de son expérience, il a eu le bonheur d'être nommé ministre de la Culture dans le premier Gouvernement du Président Macky Sall.

Les autres moments du parcours de Youssou N'dour : en 1996, Duo "Seven seconds" avec Neneh Cherry; 1988 concert pour Mandela à Londres; 1989, Tournée mondiale avec Amnesty International; 1998-99, musique du dessin animé "Kirikou et la sorcière"; 1998 "La cour des grands", hymne officiel de la Coupe du monde de football avec Axelle Red. Ambassadeur pour l'UNICEF. Côté entreprise, à partir de 1985, il monte la SAPROM, sa société de production et d'édition; une société de location de matériel de son et d'éclairage; XIPPI, un studio d'enregistrement; une entreprise de duplication de cassettes; Jololi, un label musical. Youssou N'dour fournit du travail à près d'une centaine de personnes. Salut l'artiste!

Alain-Patrick MASSAMBA

CANAL + CONGO

De nouvelles offres pendant la CAN de football Cameroun 2021

Depuis le dimanche 9 janvier dernier et ce jusqu'au 6 février, le Cameroun vibre au rythme de la 33e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football. Un événement dont la société Canal+ est le diffuseur officiel. La société Canal+ Congo met souvent à profit ce genre d'événements, pour mettre à la disposition de ses clients de nouvelles offres. Avant le début de cette grande fête footballistique, Léger Dira Ossombi, chargé de communication de la société Canal+ Congo, a animé une conférence de presse, le jeudi 6 janvier dernier, dans la salle Canal Olympia, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. Il était entouré de MM. Gustave Tsasse et Aude Fouti, respectivement directeur des opérations et responsable du service clients à Canal+ Congo.



De g à dr Aude Fouti, Léger Dira Ossombi et Gustave Tsasse



Des journalistes

Cette conférence de presse visait à faire connaître les offres que Canal+ Congo met à la disposition de ses clients pendant la Coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2021.

«Nos offres sont de deux ordres. Premièrement: nous nous adressons à ceux qui ne sont pas dans la grande famille Canal+. Nous leur avons donc mis une fois de plus le décodeur à 1000 F.CFA, à partir de la formule Evasion, et le bonus en plus que nous offrons est que l'installation est offerte. Le deuxième avantage, c'est pour tous ceux qui sont abonnés, pour tout réabonnement, pour n'importe quel type de décodeur, soit il était éteint depuis des mois, actif ou non actif depuis des mois, dès que vous vous réabonnez, quelle que soit la formule, nous vous offrons 15 jours à la formule "Tout Canal". Pour être plus concret, si quelqu'un paye 5500 F. CFA, à partir d'aujourd'hui, et même depuis quelques jours déjà, il a automatiquement un bonus de 15 jours sur les chaînes de 44 000 F. CFA», a expliqué le chargé de la communication de Canal+ Congo.



Léger Dira Ossombi répondant aux questions des journalistes

Canal+ est au cœur de la CAN Cameroun 2021. «La CAN n'est plus un événement à présenter. Toute l'Afrique connaît la CAN. La CAN est un événement qui nous tient à cœur. Cela fait des années que Canal+ diffuse la CAN, et ça a toujours été l'un des plus grands événements aujourd'hui que nous prenons plaisir à diffuser autour duquel nous partageons généralement avec nos abonnés et avec vous les journalistes. Et appelons cela la CAN au cœur, non seulement parce qu'elle CAN arrive particulièrement en début d'année, et qui dit début d'année, dit on trace un canevas pour l'année et les objectifs qu'on se fixe. La CAN, c'est le moment de lancer un appel, mettre un point d'honneur, dire à nos abonnés que de la même façon que la CAN leur tient à cœur, nous servons, en ce début d'année nos clients et tous ceux qui suivent en partageons cette CAN en ce début d'année 2022», a expliqué le responsable du service clients à Canal+ Congo.

La CAN Cameroun 2021 met aux prises 24 équipes réparties en six groupes qui évoluent dans cinq villes: Yaoundé, Douala, Baoussam, Garoua et Limbé-Buea. Tous les matches sont diffusés en direct et en Haute définition (HD) sur les chaînes Canal+Sport 1 et Canal+Sport 2.

Séverine EGNIMBA



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»

«AMI N° 009/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 Pour le Recrutement de Trois (03) Techniciens en génie rural pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Trois (03) Techniciens en génie rural pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou, dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement: (1) Assister le chef d'antenne dans le suivi des activités prévues dans les programmes de travail et budget annuels (PTBA) concernant les infrastructures dans le département; (2) Participer à l'identification des différents projets à mettre en œuvre, avec l'appui des bénéficiaires et des partenaires locaux (Directions départementales en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'équipement, de l'entretien routier, de la construction, de l'environnement etc.); (3) Participer à l'élaboration du programme de travail et budget annuels (PTBA) au niveau départemental; (4) Suivre les activités de formation des partenaires contractuels, des bénéficiaires et des élus locaux; (5) Participer à la sensibilisation des populations cibles sur les activités d'infrastructures programmées par le Projet dans le département; (6) Assister le Chef d'antenne à la préparation des ateliers de suivi-évaluation participatif communautaire; (7) Contrôler la conformité des travaux par rapport aux cahiers de prescriptions techniques, devis descriptifs, etc.); (8)

Veiller à la bonne exécution des travaux sur les chantiers et (9) Rédiger les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Voir les Termes de Références (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions à l'intérieur du Département et à Brazzaville au siège du projet.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et /ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se résument de la manière suivante:

- être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+3) génie rural, génie civil ou dans un domaine similaire;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dont au moins trois (03) à un poste similaire dans les programmes publics ou privés: entreprises de bâtiments et travaux publics et hydrauliques, bureaux d'études et bureaux

de contrôle etc;

- Être un ingénieur/technicien supérieur des travaux ruraux, ingénieur/technicien supérieur du génie rural, de l'hydraulique ou similaires;
- Avoir été utilisé au moins une fois dans les activités de construction/réhabilitation menées par les projets financés par les bailleurs de fonds internationaux (BAD, FIDA, BM).

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°009/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021 : RECRUTEMENT DE TROIS (03) TECHNICIENS EN GENIE RURAL POUR LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DES PLATEAUX ET DU POOL», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31
E-mails: prodivaccongo@gmail.com/pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
REPUBLIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
«PRODIVAC»

AMI N° 008/MEPSIR/UCP-PRODIVAC 2021 pour le recrutement de Trois (03) Techniciens en agro-business (transformation et commercialisation) pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux.

Secteur: Agriculture

Référence de l'accord de financement: Prêt FAD 2000200004602

N° d'identification du Projet: P-CG-AAG-002

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC», et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de Trois (03) Techniciens en agro-business (transformation et commercialisation) pour les antennes de Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent notamment: (1) Participer à l'élaboration du programme de travail et budget annuels (PTBA) au niveau départemental; (2) Participer au suivi régulier de proximité du projet et des prestataires dans les domaines de la transformation et de la commercialisation dans le département concerné; (3) Participer à l'identification et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeurs ciblées de sa zone; (4) Participer à la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des opérations; (5) Participer à l'identification des besoins des acteurs des chaînes de valeurs; (6) Apporter un appui technique à la mise en œuvre des activités de transformation et commercialisation aux organisations et plateformes des chaînes de valeurs; (7) Participer aux missions de supervision du projet; (8) Appuyer l'identification des opportunités d'établissement des partenariats commerciaux entre acteurs des chaînes de valeurs agricoles ciblées et (9) Produire des rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Voir les Termes de Référence (TDR) pour plus d'informations.

3. La durée du contrat est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Les modalités de paiement sont à discuter en séance de négociation. Les lieux d'affectations sont Djambala, Kinkala et Madingou dans les Départements de la Bouenza, du Pool et des Plateaux avec des missions à l'intérieur du Département et à Brazzaville au siège du projet.

4. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (composition du dossier: (i) lettre de motivation, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations similaires et /ou les missions justifiées par les attestations de bonne exécution, et (iii) copies certifiées de diplômes pertinents y compris celles des contrats analogues).

5. Les qualifications, compétences et expériences requises pour ce poste se présentent ainsi qu'il suit:

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+3) en technologie agroalimentaire, commercialisation des produits agricoles ou dans un domaine similaire;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dont au moins trois (03) ans à un poste similaire dans les programmes publics et privés: Entreprises agro-industrielles, Groupement coopératifs et ONG, projets de développement financés par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, FIDA, UE etc.);
- Avoir une expérience avérée dans l'encadrement et le suivi des activités des acteurs de transformation et de commercia-

lisation (Producteurs individuels, groupements coopératifs, ONG agricoles, TPME);

- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (Word, Excel) et de l'utilisation de l'internet;
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural congolais notamment la zone d'intervention du projet;
- Connaître au moins une langue nationale (Kituba, Lingala) serait un atout.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront par comparaison des CVs conformément à la politique et au Manuel des Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

7. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1).

8. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 Janvier 2022 à 12 h 00, heure locale (TU+1) et porter expressément la mention suivante: «AMI N°008/MEPIR/UCP-PRODIVAC 2021: RECRUTEMENT DE TROIS (03) TECHNICIENS EN AGRO-BUSINESS POUR LES ANTENNES DE DJAMBALA, KINKALA ET MADINGOU, DANS LES DEPARTEMENTS DE LA BOUENZA, DES PLATEAUX ET DU POOL», ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après:

Unité de Coordination du PRODIVAC
A l'attention de: Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC
N°13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez
Brazzaville-Congo
Tél: (242) 06 612 76 84/04 464 31 31
E-mails: prodivaccongo@gmail.com/pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 04 Janvier 2022

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Benoît NGAYOU

FOOTBALL

Le Cameroun s'emballe pour «sa» Coupe

Entre crise sociale et espoir de voir les Lions indomptables remporter un sixième titre, le pays vibre à l'heure de sa CAN (9 janvier-6 février) qu'elle a bien entamée en se mettant en confiance grâce à son succès (2-1) sur le Burkina Faso en match d'ouverture. Il espère le gagner surtout pour oublier l'épisode de 1972.

Avec cette 33^e Coupe d'Afrique des nations, le Cameroun joue gros. Le pays ne s'est jamais remis complètement de la «tragédie» du 2 mars 1972: sa défaite face au Congo (0-1) au Stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé fut un véritable



Scène magnifique de la cérémonie d'ouverture



Les supporters du Cameroun venus en nombre au stade

traumatisme. A tel point que, aujourd'hui encore, le pays est marqué par les scènes de désespoir collectif qui

souvirent l'affront infligé par le voisin congolais. C'était il y a bientôt cinquante ans. Pourtant, depuis ce funeste

2 mars 1972, le Cameroun s'est largement consolé en remportant cinq fois la CAN (1982, 1988, 2000, 2002 et 2017), mais à chaque fois loin de chez lui.

Sur cette terre d'Afrique centrale où la passion du ballon rond dépasse parfois les limites du raisonnable, le seul remède pour effacer le drame national de 1972 passe par la conquête d'un sixième titre continental à domicile. Même si aucun pays organisateur n'est devenu champion d'Afrique depuis l'Egypte, en 2006, le Cameroun, avec ses deux attaquants vedettes,

Vincent Aboubacar (Al Nassr/Arabie saoudite) et Eric Choupo Moting (Bayern Munich/Allemagne), et l'avantage de jouer à domicile, figure parmi les trois favoris de la compétition.

Cela suffit-il? L'Algérie, championne d'Afrique en titre, n'a pas donné de signes de faiblesse ces deux dernières années, et ses résultats font d'elle l'incontestable autre favori. Derrière ce duo, impossible de ne pas désigner le Sénégal un vainqueur potentiel. Outre ses trois prétendants, il y a un bataillon d'outsiders (Ma-

roc, Egypte, Tunisie, Mali) auxquels il est à la fois tentant et risqué d'y intégrer la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le

roc, Egypte, Tunisie, Mali) auxquels il est à la fois tentant et risqué d'y intégrer la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le

LES GROUPES ET PREMIERS RESULTATS

Groupe A
Cameroun
Burkina Faso
Cap Vert
Ethiopie

Cameroun-Burkina Faso (2-1)
Ethiopie-Cap Vert (0-1)

Groupe C
Maroc
Ghana
Gabon
Comores

Maroc-Ghana (1-0)
Comores-Gabon (0-1)

Groupe E
Algérie
Côte d'Ivoire
Guinée Equatoriale
Sierra Leone

Algérie-Sierra Leone (0-0)

Groupe B
Sénégal
Guinée
Zimbabwe
Malawi

Sénégal-Zimbabwe (1-0)
Guinée-Malawi (1-0)

Groupe D
Egypte
Nigeria
Soudan
Guinée Bissau

Groupe F
Tunisie
Mali
Gambie
Mauritanie

Ghana ou la Guinée. Sans leur faire offense, on ne voit guère le Gabon, la Mauritanie, les Comores, la Sierra Leone se hisser au sommet. Cette quasi-certitude n'enlève en rien aux glorieux aléas du sport. Ponctuellement, des sélections que personne n'attendait si haut sont parvenues à bousculer l'ordre établi, en remportant le titre (Congo en 1972 et Zambie en 2012, par exemple).

Mais cette CAN suscite beaucoup d'inquiétudes sur le plan sanitaire. Il y a un protocole strict pour se ren-

rendications portant sur les préoccupations de santé, d'éducation, d'infrastructures sociales, bref, de projets liés au développement. Les gens souffrent d'inflation, de corruption, etc., et ils ne comprennent pas pourquoi l'Etat a dépensé autant d'argent pour cette histoire de ballon rond alors que les hôpitaux, par exemple, tombent en ruine. Il faut donc souhaiter que les Camerounais mettent en sourdine leurs revendications le temps d'une CAN!

Jean ZENGABIO

CAN-CAMEROUN 2021

Les favoris peinent à convaincre

La 33^e CAN (Coupe d'Afrique des nations) rythmera la vie quotidienne des férus du ballon rond africain trente jours durant. Le moins que l'on puisse en dire est que le ballon est rond pour tout le monde. Cela s'est confirmé lors des deux premières journées. On a vu les grandissimes favoris en grande difficultés face à des outsiders et petits poucets.

Le ballon rond provoque des émotions fortes à ceux qui ne le quittent pas des yeux. Les Camerounais, par exemple, sont passés dans tous les états. Des yeux étaient en train de sortir des orbites quand leur sélection nationale était menée par le Burkina Faso. Qu'est-ce qu'ils ont souffert, les Camerounais! Ce sont deux pénalités qui les ont sauvés de la correctionnelle.

Les Sénégalais, autres favoris, l'ont eux-aussi échappé belle. Tenus en échec tout au long de la rencontre par le modeste Zimbabwe, ils ont semblé peu inspirés et rapidement éreintés face à des Warriors bien organisés. Mais ils ont finalement réussi à arracher la victoire au bout du temps additionnel, grâce à un penalty, certes incontestable. Les Guinéens ont aussi sué sang et eau pour s'en sortir face au Malawi. Quant à l'Algérie, elle a concédé un match nul (0-0) décevant face à la Sierra Leone.

Ce qui veut dire qu'à ce stade de la compétition, toutes les équipes engagées se valent, ont leur chance de qualification.



Désillusion pour l'Algérie tenante du titre



Les Gabonais se sont imposés grâce à Aaron Boupendza (7)

Champ de confrontation de vingt-quatre meilleures nations, la CAN est aussi le grand rendez-vous des vedettes. Des acteurs tiennent à briller d'un vif éclat. Le Burkinabé

Gustavo Sangaré, qui n'est qu'un joueur de division 3 française, a ouvert le bal des canonnières, suivi du Camerounais Vincent Aboubacar, auteur d'un doublé qui a

permis aux Lions indomptables de l'emporter dans le duel d'ouverture Cameroun-Burkina Faso.

Le Sénégalais Sadio Mané n'a pas voulu rester en marge. Il a profité d'un penalty obtenu au bout du temps additionnel pour offrir aux Lions de la Téranga leur première victoire face aux Warriors du Zimbabwe.

Quelle puissance de feu, le Gabonais Bounguendza ! Il a fait des débuts fracassants en offrant le but victorieux à son pays dans un angle presque fermé, pleine lucarne. Le Marocain Soufiane, un des joueurs très attendus, a sauvé également les siens.

La compétition ne fait que commencer. Elle est fort intéressante et pleine d'enseignements. D'autres matches se jouent au moment où nous mettons sous presse. Aux férus du ballon rond de bien ouvrir les yeux et d'observer attentivement. C'est une grande école.

G.-S.M.

Les primes des équipes révélées

La CAN a pris beaucoup de galon en quelques années. L'ancien patron de la CAF, le Camerounais Issa Hayatou, avait su ancrer le plus prestigieux des tournois continentaux parmi les événements sportifs les plus suivis dans le monde, aux côtés des Jeux Olympiques, de la Coupe du monde et de l'Euro. Au-delà de son attrait sportif, il est devenu aujourd'hui une compétition qui génère aussi des dividendes sur le plan financier.

La CAF a dévoilé le barème des primes que pourront remporter les équipes nationales participantes. Seules les sélections qui atteindront les quarts de finale pourront prétendre à une dotation (1,175 millions de dollars). Les demi-finalistes percevront 2,2 millions de dollars, le finaliste malheureux 2,75 millions de dollars, soit une augmentation de 500.000 dollars. Pour le grand vainqueur de la compétition, la CAF a réservé 4,5 millions de dollars, soit une augmentation de 500.000 dollars par rapport à la précédente édition et une augmentation globale de 1,850 million de dollars pour l'ensemble de la dotation.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE LIGUE 1

Nous donnons, ci-après, les résultats des quatrième et cinquième journées du championnat national d'élite Ligue 1 de football. Au sortir de la cinquième journée, l'AC Léopards de Dolisie (12 points, +6), freiné par le CARA, a cédé le fauteuil de leader à l'AS Otohó (13 points, +7).

Tous les résultats : Etoile du Congo-FC Kondzo (1-1), BNG-V.Club-Mokanda (0-2), AS Otohó-Inter Club (1-0), Diables-Noirs-CARA (0-1), AC Léopards-Nico-Nicoyé (2-1), FC Nathaly's-JST (0-2), AS Cheminots-Patronage Sainte-Anne (1-2), AS Otohó-JST (2-0), FC Kondzo-V.Club-Mokanda (0-0), Etoile du Congo-AS Cheminots (2-0), Patronage Sainte-Anne-Diables-Noirs (1-1), CARA-AC Léopards (1-1), Nico-Nicoyé-Inter Club (1-1), FC Nathaly's-AS BNG (0-0).

BOLLORE
PORTS

CONGO TERMINAL franchit un seuil historique avec 1 Million de conteneurs traités en 2021

Congo Terminal, filiale de Bolloré Ports, a dépassé le seuil du million de conteneurs manutentionnés en 2021 avec 1 003 734 EVP traités au cours de l'année. Cette nouvelle performance traduit les efforts réalisés par Bolloré Ports pour accroître le trafic de 200 000 EVP à 1 000 000 EVP conformément aux engagements prévus dans le cadre du plan de modernisation du Port de Pointe-Noire.

Depuis 2009, Bolloré Ports a investi plus de 400 millions d'euros pour moderniser le terminal à conteneur tant au niveau des infrastructures que des équipements. Ces investissements ont permis de prolonger les quais d'accostage G et D à 1 500 mètres linéaires et d'augmenter leur profondeur pour passer à 15 mètres. Ils ont également servi à renforcer ses équipements avec l'acquisition de 6 portiques de quais et de 18 portiques de parcs.

Au cours de cette dernière décennie, l'opérateur a également procédé à des travaux d'aménagement en construisant des aires de stockage couvrant une surface de plus de 32 hectares exploitables et une zone logistique multimoda-

le de 4,5 ha connectée au réseau ferroviaire CFCO en plus d'un atelier technique dédié aux opérations de maintenances. Il s'est également doté du système d'exploitation «NAVIS 4» pour la gestion et l'automatisation des opérations au sein du terminal.

Employeur favorisant le recrutement local, Congo Terminal compte actuellement plus de 900 talents congolais parmi ses effectifs et fait appel à plus de 1 500 travailleurs occasionnels. L'entreprise participe également au développement des compétences de ses collaborateurs et s'engage également à promouvoir la parité au sein de son organisation en particulier dans les métiers techniques tels que conducteurs de portiques de quai. Pour Séraphin BHALAT, Directeur du Port Autonome de Pointe-Noire



L'atteinte de ce nouveau record a occasionné une grande célébration au Port autonome de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise.

«Ce résultat témoigne de la réussite du partenariat entre Congo Terminal et le Port autonome de Pointe-Noire. À présent que nous avons franchi ce seuil symbolique, notre ambition est de devenir un hub de transbordement pour favoriser l'essor de l'économie nationale et de la sous-région mais aussi un smart port soucieux de l'environnement.»

«Au-delà du cadre fonctionnel, nous avons fait le choix d'étendre nos engagements pour englober toutes les parties prenantes par

le biais d'une politique RSE ambitieuse. En témoigne la création du label Green Terminal par Bolloré Ports, une démarche validée par Bureau Veritas qui a pour ambition de soutenir le développement d'infrastructures portuaires plus respectueuses de l'environnement.» soutient Anthony SAMZUN, Directeur Général Congo Terminal.

À propos de Congo Terminal

Congo Terminal, concession de

treprise dispose d'équipements et de technologies de pointe et bénéficie de la forte expérience portuaire du réseau Bolloré Ports. Congo Terminal déploie des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement à travers ses bus électriques destinés au transport du personnel à l'intérieur de ses installations. Congo Terminal emploie plus de 900 collaborateurs congolais et mène des actions solidaires en faveur de la jeunesse, de la protection de l'environnement et de l'apprentissage. www.congo-terminal.net

Contacts presse :

Ghislain Maginot, Chef section Médias – Congo Terminal
T +242 05 775 02 10 – ghislain.maginot@congo-terminal.com

Cindy Patan, Responsable Relations Médias – Bolloré Transport & Logistics T +33 1 46 96 49 75 / +33 7 72 40 49 75 – cindy.patan@bollore.com



AVIS DE RECRUTEMENT

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), Société Anonyme au capital de FCFA 17.276.210.000, ayant son siège social à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, BP 987, immatriculé au RCCM de ladite ville sous le N° 07-B-744, souhaite recruter un homme ou une femme suivant les critères ci-après :

Fonction: Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Missions:

Le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens aura pour objectif de: - Définir la stratégie Ressources Humaines et Moyens Internes de la Banque, puis, après validation par la direction générale, la piloter et en suivre sa réalisation, - Adapter continuellement les ressources humaines et les moyens matériels de la Banque à son activité et à son développement.

Ces missions reposeront essentiellement sur les activités ci-après:

- En termes de Gestion des Ressources Humaines
 - Participer à l'élaboration de la politique générale et de la stratégie de la Banque en matière des ressources humaines et assurer la cohérence de leur mise en œuvre ;
 - Assurer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la Banque en matière de personnel ;
 - Gérer les carrières, les promotions, les mutations et les rémunérations des salariés ;
 - Mettre en œuvre politique de recrutement et d'intégration du personnel ;
 - Mettre en place une gestion prévisionnelle des compétences et des plans de mobilité ;
 - Mettre en place et suivre les projets RH ;
 - Définir les objectifs des collaborateurs ;
 - Répartir les tâches et assurer l'organisation de la Direction ;
 - Animer et organiser les réunions internes ;
 - Procéder aux entretiens annuels et fixer les objectifs à atteindre ;
 - Repérer et définir les besoins en formation des collaborateurs ;
 - Manager les équipes et Coordonner les activités de l'unité RH.

2. En termes de Gestion des Moyens Généraux:

- Adapter continuellement la logistique de la Banque à son activité et à son développement,
- Veiller à la préservation de l'ensemble du patrimoine de la Banque et contrôler sa bonne utilisation,
- Elaborer, Proposer et faire valider et suivre l'exécution du Budget du Département de l'Administration et Moyens, - Superviser l'exécution de tous les travaux : agencement et aménagement de nouveaux ou d'anciens bâtiments, immeubles et points de vente, ...
- Etudier les options et les offres d'acquisition, de construction, de location et de travaux pour répondre aux besoins de développement de la Banque, - Approvisionner la banque en mobilier, matériel et fournitures de bureau, - Veillez à la mise en jeux de la concurrence entre les fournisseurs,
- Ordonner et contrôler les dépenses de la Banque : les achats, les réparations, les entretiens, etc....,
- Assurer et contrôler l'entretien des locaux, des équipements techniques et du matériel roulant,
- Assurer la sécurité générale de la Banque et particulièrement ses installations et bâtiments,
- Gérer, maintenir et contrôler les moyens de sécurité, - Réaliser les études pour renforcer les procédures et les moyens de sécurité, - Assurer la conservation des archives de la banque,
- Contrôler les activités, conduire des entretiens d'appréciations, évaluer les compétences des collaborateurs et fixer les objectifs à atteindre, - Déléguer, évaluer, encadrer et animer l'équipe de la Direction.

PROFIL:

Formation initiale

- Formation de niveau Bac + 4/5, Formation supérieure universitaire, généraliste, management, sciences de gestion... ;
- Gestionnaire avec master pro ou 3ème cycles spécialisés en gestion des ressources humaines ;
- DESS en Management, Finance, Economie ou en Organisation et Gestion des Res-

sources Humaines, RH ...

Expérience Professionnelle

- Minimum 10 ans dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines et la Gestion de la Logistique, dont au moins 2 à 3 ans dans un poste de premier responsable d'un Service ou d'un département ;
- 1 année dans un poste similaire dans le secteur bancaire.

Connaissances - savoir:

- Connaître les dispositifs législatifs et réglementaires relatives aux conditions de travail, à la santé et sécurité en milieu professionnel ;
- Connaître les outils et les techniques de gestion RH ;
- Connaître les réseaux professionnels et les perspectives du marché de l'emploi ;
- Connaître les techniques d'animation, d'organisation et de communication ;
- Maîtriser les techniques de gestion et d'organisation d'une entité ;
- Maîtriser le droit social ;
- Maîtriser les techniques de management ;
- Connaître l'histoire et culture des organisations syndicales ;
- Connaître l'ensemble des métiers de l'établissement bancaire ;
- Connaître l'environnement des certifications ;
- Connaître la stratégie, le fonctionnement et l'organisation de l'établissement bancaire ;
- Savoir utiliser ses outils bureautiques ainsi que tout autre applicatif de gestion spécifique de l'activité. La connaissance du logiciel Amplitude Bank serait un plus.

Compétences comportementales:

- Savoir prendre des décisions ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et de communication ;
- Faire preuve de leadership, d'autorité et de responsabilité ;
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral ;
- Savoir planifier et organiser sa charge de travail ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Savoir conduire des politiques de changement ;
- Savoir dialoguer avec les Institutions représentatives du personnel ;
- Être force de proposition et savoir prioriser ses activités ;
- Savoir détecter les risques psycho-sociaux.

Compétences opérationnelles:

- Conduire des entretiens d'embauche et d'appréciations ;
- Définir un plan de développement de son entité ;
- Déléguer et évaluer ;
- Détecter les dysfonctionnements, encadrer/animer une équipe ;
- Évaluer des compétences et détecter des potentiels ;
- Savoir gérer les situations d'urgence ;
- Porter et relayer la stratégie, le fonctionnement et l'organisation de la Banque ;
- Avoir la capacité à travailler sous